



# **CONSEIL MUNICIPAL**

**04 juillet 2024**

**PROCES-VERBAL**





**PROCES-VERBAL de la Séance du 04 juillet 2024**  
*(article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales)*

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 04 juillet 2024 à 18 h 32, le Conseil municipal de la Ville de BAGNOLET s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de **Tony DI MARTINO**, Maire, sur convocation individuelle, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, **le vendredi 28 juin 2024.**

**Présents :**

Tony DI MARTINO (jusqu'au point 22 et à partir du point 25), Cédric PAPE, Edouard DENOUEL, Edith FELIX, Brahim AKROUR (jusqu'au point 14 et à partir du point 18), Brigitte DELAPERELLE, Daouda KEITA, Jean-Claude OLIVA (jusqu'au point 20 et à partir du point 22), Valérie BILLE, Yalana DINO, Anne DE RUGY, Frédéric GABIN, Ndeye Marieme DIOP (jusqu'au point 14, points 16 à 25 et à partir du point 30), Cécilia TRBIC (jusqu'au point 13, points 15 et 16 et à partir du point 20), Manon CHRETIEN (jusqu'au point 17 et à partir du point 21), Zohra KEHLI, Mona BELLIL, Jules RAGUENEAU, Anne GERVAL (points 04 à 26), Yasmina SADOUD (à partir du point 10), Chawqui HADDAD (à partir du point 10), Grégoire DE LAGASNERIE (à partir du point 05), Abdelkrim KARMAOUI (à partir du point 03), Mahamadou SYLLA (points 11 à 17 et à partir du point 21), Ihsen OUNISSI (points 05 à 16 et à partir du point 18), Sébastien STAELENS, Pierre VIONNET (jusqu'au point 22 et à partir du point 25), Angéline DESBORDES-SILLY (jusqu'au point 29 et à partir du point 31), Solenne LE BOURHIS

**Absents excusés, ont donné procuration :**

Elhame CHAIR a donné pouvoir à Anne GERVAL (points 04 à 26), Anne GERVAL a donné pouvoir à Brahim AKROUR (à partir du point 27), Emilie TRIGO a donné pouvoir à Ihsen OUNISSI (points 05 à 16 et à partir du point 18), Vassindou Cisse a donné pouvoir à DIOP Ndeye Marieme (jusqu'au point 14, points 16 à 25 et à partir du point 30), Gyöngyi BIRO a donné pouvoir à FELIX Edith, Merle-Anne JORGE a donné pouvoir à PAPE Cédric, Hamid CHAIR a donné pouvoir à OLIVA Jean-Claude (jusqu'au point 20 et à partir du point 22), Mahamadou SYLLA a donné pouvoir à AKROUR Brahim (jusqu'au point 10), Sébastien GRICOURT a donné pouvoir à DI MARTINO Tony (jusqu'au point 22 et à partir du point 25), Mohammed DJENNANE a donné pouvoir à DESBORDES-SILLY Angéline (jusqu'au point 29 et à partir du point 31), Laurent JAMET a donné pouvoir à LE BOURHIS Solenne, Claire LAURENCE a donné pouvoir à STAELENS Sébastien

**Absents :**

Tony DI MARTINO (points 23 et 24), Elhame CHAIR (jusqu'au point 3 et à partir du point 27), Emilie TRIGO (jusqu'au point 04 et point 17), Ihsen OUNISSI (jusqu'au point 04 et point 17), Yasmina SADOUD (jusqu'au point 09), Chawqui HADDAD (jusqu'au point 09), Grégoire DE LAGASNERIE (jusqu'au point 04), Anne GERVAL (jusqu'au point 03), Abdelkrim KARMAOUI (jusqu'au point 02), Cécilie TRBIC (points 14, 18 et 19), Brahim AKROUR (points 15 à 17), Ndeye Marieme DIOP (point 15 et points 26 à 29), Vassindou CISSE (point 15 et points 26 à 29), Mahamadou SYLLA (points 18 à 20), Manon CHRETIEN (points 18 à 20), Jean-Claude OLIVA (point 21), Hamid CHAIR (point 21), Sébastien GRICOURT (points 23 et 24), Pierre VIONNET (points 23 et 24), Angéline DESBORDES-SILLY (point 30)

Conformément à l'article L.2121-15 du texte précité, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, **Cécilie TRBIC** a été désignée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire présente les rapports inscrits à l'ordre du jour.

*Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

*Tony DI MARTINO : Quelques mots rapides au préalable.*

*Ce Conseil municipal prévu de longue date, vous le savez, se tient dans un contexte particulier. Nous nous situons en effet entre les deux tours des élections législatives convoquées suite à la dissolution de l'Assemblée nationale décrétée par le président de la République.*

*La particularité de la situation locale n'aura échappé à personne, il me semble. Je souhaite que nous puissions tenir nos débats dans un climat serein, que les débats et parfois les affrontements qui se font jour dans le cadre de la campagne que nous vivons ne viennent pas interférer dans nos échanges.*

*Soyons toutes et tous ce soir mobilisés pour préserver nos travaux.*

*Je vous en remercie.*

**DEL240704 01 Procès-verbal du Conseil municipal du 04 avril 2024**

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

**Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Procès-verbal du Conseil municipal du 4 avril, est-ce qu'il y a des observations ?*

*Pas d'observation.*

*Je vous propose de passer aux voix.*

*Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*C'est approuvé.*

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE

**Article unique :** d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 04 avril 2024.

## **DEL240704 02 Admission en non-valeur**

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

### **Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Délibération suivante, une délibération classique, il s'agit d'admissions en non-valeur pour un montant de 50 000 €.*

*Est-ce que vous avez des observations ?*

*Pas d'observation.*

*Je vous propose de passer aux voix.*

*Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*C'est approuvé.*

**Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE**

**Article 1 :** d'autoriser Monsieur le Maire à l'admission en non-valeurs de divers produits irrécouvrables présentés par la Trésorière Principale pour un montant de 50 000,00 €.

**Article 2 :** de préciser que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

## **DEL240704 03 Tarifs droits de voirie 2024**

Sur le rapport de Emilie TRIGO, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux et de la Commission Attractivité, Aménagement du Territoire et du Cadre de vie

### **Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Délibération suivante, tarif des droits de voirie pour 2024.*

*Il s'agit de mettre à jour nos droits de voirie et de les faire évoluer légèrement.*

*Est-ce que cela appelle des observations de votre part ?*

*Édith.*

*Édith FÉLIX : Bonsoir à toutes et à tous.*

*Il me semble qu'il s'agit là de réaligner les droits de voirie avec l'inflation, mais là c'est un peu plus, il s'agit de s'aligner sur les villes voisines. J'ai remarqué une hausse de 33 % sur Bagnolet et sur l'hypercentre une hausse de 90 % des tarifs.*

*La question des terrasses est particulièrement importante, terrasses pour lesquelles il est important que le traitement de tous les dossiers soit fait. Je me souviens en mai 2023 par exemple que, sur les 37 terrasses qui avaient été recensées, peu de dossiers avaient été déposés. L'enjeu est aussi que l'ensemble des commerçants concernés soient tous traités de la même façon, de façon égale et équitable.*

*J'ai juste noté quelques interrogations sur les saillies pour lesquelles il est demandé à la création un droit, mais j'imagine que lorsqu'il y a une emprise au sol il y a aussi un droit annuel à percevoir.*

*Tony DI MARTINO : Sur les terrasses, effectivement il faut un recensement précis. Tous les commerçants sont traités de la même manière, avec une situation particulière pour ceux qui ont des terrasses sans autorisation. Cela a été le cas ces derniers mois. Sans revenir sur les polémiques, j'ai eu l'occasion de m'exprimer concernant La Belle Maison, mais on a eu aussi*

*des demandes récemment du commissariat concernant un certain nombre de terrasses en centre-ville, ce qui m'a amené à revenir sur l'autorisation de terrasse du tabac de l'Hôtel de Ville et sur une restriction concernant Le Bal Perdu puisque, suite à des plaintes de riverains adressées directement au commissariat avec force vidéos à l'appui, le commissariat m'a demandé de restreindre pour une durée déterminée, donc cela devrait se terminer dans les jours prochains.*

*Il est fait en sorte de traiter tout le monde de la même manière tout en respectant le cadre de vie et le bien vivre ensemble de tous les habitants.*

*Est-ce qu'il y a d'autres questions ?*

*Monsieur Staelens.*

*Sébastien STAELENS : Bonsoir à tous.*

*Une remarque, je conçois que l'on puisse avoir la volonté de s'aligner par prisme comptable et d'augmenter. C'est vrai que c'est très léger, c'est une hausse qui n'est pas extrêmement conséquente, ni pour la Ville ni pour ceux qui auront besoin de la payer.*

*Cependant, c'est peut-être un très mauvais signal. On est dans une conjoncture un peu compliquée. La météo, vous l'avez vue, on la subit tous depuis des mois. Quand on parle de terrasses, les terrasses n'ont pas été extrêmement bien exploitées cette année, donc c'est une perte de chiffre d'affaires pour tous ceux qui d'habitude en bénéficient.*

*On pourrait peut-être décaler cette augmentation, non pas la remettre en question puisque l'alignement sur Montreuil ou Les Lilas peut être cohérent, bien que la commercialité de Bagnolet ne soit pas à la même hauteur...*

*Tony DI MARTINO : Pas encore.*

*Sébastien STAELENS : J'espère que cela montera en tout cas.*

*Ce qui est certain, c'est que c'est peut-être encore une fois un signal.*

*Tony DI MARTINO : Vous voulez décaler sur les terrasses ?*

*Sébastien STAELENS : Décaler de quelques mois, peut-être attendre la rentrée prochaine.*

*Tony DI MARTINO : Le directeur général des Services techniques étant d'accord, on va décaler le codicille sur les terrasses à la rentrée et on va laisser en l'état le restant de la délibération, si c'est bon pour vous.*

*Sébastien STAELENS : Je vous remercie pour les commerçants et je remercie le directeur des Services techniques.*

*Tony DI MARTINO : Et le reste on laisse en l'état, c'est bon ?*

*On considère qu'il s'agit d'un amendement terrasses.*

*Qui est pour l'amendement terrasses ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*Qui est pour la délibération avec l'amendement terrasses ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*C'est approuvé, je vous remercie.*

Le Conseil Municipal **décide**,

- **A L'UNANIMITE d'adopter** l'amendement
- **A L'UNANIMITE**

**Article 1** : **d'abroger** ses délibérations n°220407 17 et 220407 18 en date du 07 avril 2022.

**Article 2** : **d'approuver** les droits de voirie susmentionnés intégrant une augmentation de 33% pour les occupations du domaine public à usage commercial (**excepté pour les terrasses**) et une augmentation de 5% pour les autres tarifs, annexés à la présente délibération.

**Article 3** : **de préciser** qu'afin de prendre en compte l'attractivité de certaines voies, une classification relative à la valeur commerciale de la voie est créée comme suit :

- **Catégorie 1** : Hyper centre comprenant les rues : Raoul Berton, Paul Vaillant Couturier Hoche, Gambetta (tronçon entre Adélaïde Lahaye et Hoche), Allée Simone Veil, Allée Rosa Park, Allée Odette Kerbaul, Rue Marceau, Rue Adélaïde Lahaye, Place Nelson Mandela, Sadi Carnot (tronçon entre Général Leclerc jusqu'à l'église), Malmaison, Général Leclerc (tronçon entre Sadi Carnot et Malmaison).
- **Catégorie 2** : Reste de la ville.

#### **DEL240704 04 Modification du règlement intérieur de la commande publique**

Sur le rapport de Cédric PAPE, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

##### **Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Délibération suivante, modification du règlement intérieur de la commande publique.*

*Cédric Pape.*

*Cédric PAPE : Merci, Monsieur le Maire.*

*Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues,*

*Pour cette première délibération que je vais présenter, il s'agit de modifications, la première mineure et la deuxième un peu plus majeure.*

*Sur le côté mineur, il s'agit tout simplement de se mettre en accord avec l'évolution législative et réglementaire relative aux clauses environnementales et plus largement aux objectifs du développement durable, donc on ne fait que suivre l'évolution de la loi.*

*Sur la partie majeure, il s'agit de décaler de 25 000 à 40 000 € le curseur qui sépare la demande de trois devis à la publication d'un cahier des charges avec analyse des offres.*

*Tony DI MARTINO : Merci.*

*Est-ce que cela appelle des remarques ?*

*Monsieur Vionnet.*

*Pierre VIONNET : Bonsoir à toutes et tous.*

*Pas énormément de remarques, puisque comme il a été dit c'est une actualisation d'un document que l'on avait déjà examiné antérieurement.*

*Juste un petit regret : je pense que cette actualisation aurait mérité d'intégrer plus fortement les questions de responsabilité sociale et environnementale, parce que j'ai bien lu que, d'ailleurs en cohérence avec l'évolution du Code des marchés publics, il y a un article 12 qui les mentionne, pour autant aujourd'hui on a des retours d'expérience de collectivités qui ont travaillé de manière plus approfondie sur la question, je pense par exemple à la Ville de Grenoble qui, depuis un certain nombre d'années, a travaillé sur cette question et applique par exemple un bilan carbone systématique à ses marchés publics, et justement, parce que je sais qu'il y a quelques années on disait que c'était compliqué, que le Code des marchés publics n'était pas fait pour cela, etc., aujourd'hui on a la chance d'avoir des collectivités qui ont un peu défriché la question et on a y compris des retours d'expérience juridique puisque tout cela est passé X fois au contrôle de légalité voire à des contentieux, donc je pense que cette modification du règlement intérieur aurait dû être l'occasion de franchir une étape supplémentaire sur ces questions.*

*Cédric PAPE : Je note déjà que cela va dans le bon sens et c'est plutôt réjouissant que l'on soit unanime là-dessus.*

*Par ailleurs, cette réflexion peut être tout à fait pertinente et je vous propose dans un second temps de la mettre en étude de la part des services pour peut-être de nouveau modifier le règlement.*

*Tony DI MARTINO : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?*

*Je propose de passer aux voix.*

*Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*C'est approuvé.*

**Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE**

**Article unique : d'approuver le règlement intérieur de la commande publique ainsi modifié.**

**DEL240704 05 Convention constitutive de groupement de commandes avec le syndicat intercommunal Tables communes pour l'achat de denrées alimentaires**

Sur le rapport de Cédric PAPE, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

**Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : La délibération suivante, c'est la convention constitutive du groupement de commandes avec le syndicat intercommunal Tables Communes pour l'achat de denrées alimentaires.*

*Quelques mots introductifs, puisqu'il ne s'agit pas que d'une simple délibération technique.*

*J'ai eu l'occasion d'en parler par le passé, la question de la restauration municipale a fait l'objet dans cette enceinte de beaucoup de débats. Il faut d'abord je crois y voir l'attachement que nous avons toutes et tous à proposer aux jeunes Bagnoletais des repas de qualité. C'est une bonne chose que nous y attachions toutes et tous une importance majeure. D'ailleurs, la commission des menus qui travaille sous la présidence de M. Denouel réalise un travail régulier sur le sujet avec les représentants des parents et des techniciens.*

*Il y a quelques mois, afin de sortir des difficultés d'approvisionnement récurrentes auxquelles nous étions confrontés, nous relançons en effet un marché unique de fourniture de denrées alimentaires. Je le redis ici, il s'agit de la seule fourniture des denrées. Il n'a jamais été question de fourniture de repas cuisinés. L'ADN de notre service de restauration municipale reste le même : une cuisine centrale municipale avec des agents dévoués et impliqués, qui ont à cœur de cuisiner les meilleurs repas possibles.*

*En parallèle, nous ouvrons les discussions avec le Siresco, devenu depuis Tables Communes, syndicat public pour la restauration collective.*

*Soyons clairs là aussi, aucune remise en cause de notre ADN. Il ne s'agit pas de déléguer à un autre la confection des repas. Nous souhaitons cependant faire à nouveau évoluer notre service de restauration municipale en adhérant à ce nouveau groupement de commandes créé par Tables Communes. Il s'agit progressivement, pas à pas, d'intensifier nos collaborations avec cet acteur public à la force de frappe bien plus importante que celle de notre seule collectivité.*

*En effet, chacun sait ici que Tables Communes est un acteur public majeur de longue date de la restauration collective. Avec son expertise, l'objectif est de faire rayonner davantage notre service de restauration municipale. Nous voulons proposer un service d'encore meilleure qualité, qui puisse répondre aux aspirations des parents et permette aux enfants de bien manger et de mieux manger.*

*Tel est l'objectif de cette adhésion.*

*Y a-t-il d'autres interventions ?*

*Monsieur Vionnet.*

*Pierre VIONNET : C'était surtout une question, puisque sur le fond effectivement on a eu l'occasion de débattre de cette question à de multiples reprises.*

*Sur le fond, que plutôt que Sodexo on se rapproche d'un organisme public comme le Siresco nous semble positif. Par ailleurs, je pense qu'effectivement sur ces questions il y a un intérêt de coopération entre différentes communes, donc nous y sommes favorables aussi.*

*Par contre j'avoue – et là c'est une vraie question – que je ne comprends pas très bien comment cela s'organise avec ce que vous avez fait jusqu'à présent avec Sodexo. Effectivement, vous avez la fourniture globale de denrées, y compris de choses assez préparées, l'élaboration de menus.*

*Comment ce nouveau recours dont par ailleurs, comme je viens de le dire, on juge qu'il va dans le bon sens, s'articule-t-il avec ce que vous avez fait il y a quelque temps ?*

*Tony DI MARTINO : Il a vocation à s'y substituer tout simplement, progressivement.*

*Pierre VIONNET : Concrètement, dans les semaines ou les mois qui viennent, comment cela s'organise ?*

*Tony DI MARTINO : On a fixé des objectifs de calendrier. Je ne vais pas les afficher ici parce que si les objectifs de calendrier ne sont pas tenus vous me direz qu'ils ne sont pas tenus et vous aurez raison.*

*L'objectif est que le partenariat avec Tables Communes se substitue au marché avec Sodexo, dont les clauses nous permettent de sortir assez facilement, mais il y a un travail, des évaluations juridiques et financières en cours, menées par l'administration et qui font l'objet d'échanges avec la Direction générale de Tables Communes et la Présidence de Tables Communes.*

*Monsieur Staelens.*

*Sébastien STAELENS : Cela signifie que la cuisine centrale va reprendre sa place, à savoir la fabrication des repas, la conception et l'élaboration des menus aussi ?*

*C'est un fournisseur de denrées, simplement.*

*Tony DI MARTINO : Comme Sodexo qui nous fournit les denrées, mais effectivement il s'agit d'aller vers un nouveau partenariat.*

*Sébastien STAELENS : Il n'y aura plus d'éducation au goût prise en charge par cette société. Une dernière question : vous parlez de sortir facilement du contrat de la Sodexo, est-ce que cela a un coût financier pour nous ?*

*Tony DI MARTINO : Le coût est en train d'être évalué, absolument.*

*Sébastien STAELENS : On a une fourchette ?*

*Tony DI MARTINO : On peut donner une fourchette ?*

*Pour l'instant, c'est zéro, mais aller vers Tables Communes pourra in fine coûter plus. À ce stade, c'est zéro, mais c'est encore en train d'être évalué.*

*Je ne sais pas si vous vous souvenez, il y a quelques mois on a adopté une délibération et on a mandaté le cabinet Klopfer pour réaliser une analyse financière de tout cela, Klopfer qui travaille dans d'autres villes avec Tables Communes.*

*Le travail se poursuit et on doit pouvoir rapidement... On est moins lié que ce que l'on a pu dire par le passé avec Sodexo. L'idée est qu'à un moment donné il n'y ait pas un jour où il n'y ait plus rien dans les assiettes des enfants.*

*Le travail se poursuit, il est en cours.*

*Sébastien STAELENS : Très bien. Tenez-nous informés si c'est possible des différentes étapes, des différentes évolutions et des négociations menées avec la Sodexo.*

*C'est un dossier, vous l'avez dit tout à l'heure en préambule, qui est extrêmement important. Le bien manger, c'est le bien vivre. C'est essentiel pour nos enfants et il n'y a pas que les enfants. Plein de gens se font livrer des repas à domicile à Bagnolet, beaucoup de seniors bien évidemment, mais aussi des personnes handicapées ou à mobilité réduite.*

*Beaucoup de gens attendent beaucoup de ce service.*

*Tony DI MARTINO : Il y aura une période transitoire durant laquelle on achètera aux deux, c'est ce qui va se passer concrètement.*

*Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?*

*Édouard Denouel.*

*Édouard DENOUEL : Quelques éléments de précision.*

*Pour la cuisine centrale en tant que telle, initialement cela ne change rien, c'est acheter des denrées d'une part et en acheter d'autres à un autre fournisseur.*

*Ce que cela peut changer, c'est la typicité des denrées et les gammes que vous achetez. Si vous achetez tranché comme ceci ou comme cela, il faut monter en gamme de matériel dans la cuisine et en élaboration pour les personnes qui travaillent les produits.*

*Cela permet de retravailler avec un autre fournisseur la part de bio, le type d'aliments qui sont achetés, la variété. Cela permettra aussi de travailler assez rapidement sur les contenants puisque, comme vous le savez, il va falloir les faire évoluer, c'est une obligation réglementaire.*

*Cela pose des questions de conditionnement, des questions de transport, des questions d'évacuation, de canalisations, de type de chauffe, de type de fours, etc.*

*Ce sont beaucoup de changements en même temps, mais l'idée que l'on avait depuis le début : augmenter la part de bio, augmenter la part de source, avoir une alternative végétarienne, changer de contenant ; tout cela suit son cours.*

*Tony DI MARTINO : Je vous propose de délibérer sur l'adhésion au groupement.*

*Pierre VIONNET : C'était pour indiquer avant que vous ne passiez au vote que, vu les précisions que vous avez apportées, nous voterons cette délibération, même si l'on peut regretter d'être passé par la case Sodexo.*

*Je me souviens qu'il y a un certain temps vous nous expliquiez avec M. Denouel que c'était absolument formidable d'avoir recours à Sodexo pour le bio, pour tout un tas de choses.*

*Il aurait été mieux que l'on aille directement à l'étape où nous sommes aujourd'hui.*

*Tony DI MARTINO : Pardon, mais Tables Communes à l'époque n'était pas du tout à ce stade de partenariat et de travail et n'était pas en capacité à l'époque de proposer ce type de dispositif aux collectivités.*

*Il ne vous a pas échappé que la Ville de Montreuil a adhéré à Tables Communes et que d'autres villes adhèrent progressivement, réadhèrent à Tables Communes. Ce qui est proposé par Tables Communes aujourd'hui n'existait pas il y a 18 mois ou deux ans.*

*Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?*

*Je vous propose à la fois de délibérer et de me désigner comme membre titulaire et de désigner Édouard Denouel comme membre suppléant à la commission d'appel d'offres du groupement.*

*Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*C'est approuvé, je vous remercie.*

**Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE**

**Article 1 : d'approuver** l'adhésion au groupement de commandes Synergies communes.

**Article 2 : nommer** Tony DI MARTINO en tant que membre « titulaire » et Edouard DENOUEL en tant que membre « suppléant » à la commission d'appel d'offres du Groupement ».

## **DEL240704 06     Fourniture de denrées alimentaires et de repas en liaison froide pour le service de restauration des crèches**

Sur le rapport de Cédric PAPE, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

### **Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Délibération suivante, Cédric Pape.*

*Cédric PAPE : Merci, Monsieur le Maire.*

*On est un peu dans la continuité puisqu'il s'agit de la fourniture de denrées alimentaires et de repas en liaison froide pour le service de restauration, mais cette fois-ci des crèches, notamment sur le lot 1 plutôt pour les crèches Vienot et Lénine et, pour le lot 2, Girardot.*

*La commission d'appel d'offres s'est réunie hier soir. Vous avez peut-être sur table le résultat. Moi-même je vais le retrouver.*

*De mémoire, le lot 1 a été déclaré infructueux par la commission puisqu'il n'y a eu aucune réponse, ce qui pousse les services à passer par l'étape d'un marché négocié pour poser des questions aux différents fournisseurs qui pourraient être intéressés, mais n'ont pas répondu : quelles sont les raisons de cette non-réponse afin de voir comment on peut s'adapter. Cela repassera en commission d'appel d'offres.*

*Sur le lot 2, il n'y a eu malheureusement qu'une seule réponse et, suite à l'analyse de l'offre, à l'unanimité des présents à cette commission, la solution Elior a été retenue.*

*Pour être plus clair, parce que ce n'est pas forcément une très bonne nouvelle, pour l'instant on va être en lot 2 uniquement, c'est-à-dire les fournitures de repas froids puisque nous ne pourrions pas assurer aujourd'hui le lot 1, c'est-à-dire recevoir les denrées et les cuisiner sur place.*

*On espère que ce sera le plus court possible parce qu'encore faut-il que des fournisseurs répondent aux appels d'offres que nous lançons.*

*Tony DI MARTINO : Des remarques, des observations ?*

*Pas de remarque.*

*Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*C'est approuvé.*

**Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE**

**Article 1 : d'attribuer**, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 03/07/2024, le lot 2 Fournitures de repas en liaison froide, à la société ELRES (nom commercial ELIOR).

**Article 2 : de prendre acte** de la décision de déclaration d'infructuosité du lot 1 Fournitures de denrées alimentaires de la commission d'appel d'offres.

**Article 3 : d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le lot 2 Fournitures de repas en liaison froide avec la société ELRES (nom commercial ELIOR).

**Article 4 : de préciser** que les dépenses correspondantes sont imputées sur le budget de la ville.

## **DEL240704 07 Convention avec le Comité d'Activités Sociales et Culturelles du personnel communal de la ville de Bagnolet, et des Établissements associés (CASC)**

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

### **Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Délibération suivante, convention avec le Comité d'Activités sociales et culturelles (CASC).*

*Il s'agit d'approuver la délibération annuelle liant la Ville et le CASC en précisant que la subvention annuelle du CASC sera identique à celle de l'an dernier, à savoir 110 000 €.*

*Est-ce que cela appelle des observations ?*

*Pas d'observation.*

*Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*C'est approuvé.*

Le Conseil Municipal **décide, A L'UNANIMITE**

**Article 1 : d'approuver** la Convention d'objectifs et de moyens avec le Comité d'Activités Sociales et Culturelles du personnel communal de la ville de Bagnolet et des établissements publics associés (CASC) ci-annexée.

**Article 2 : de dire** que son terme est fixé au 31 décembre 2024.

**Article 3 : d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

### **DEL240704 08 Mise à jour du tableau des effectifs**

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

#### **Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Délibération suivante, mise à jour du tableau des effectifs. Il s'agit de créer 2 postes d'adjoint technique et d'adjoint administratif, un poste de chargé de la gestion des salles et un poste de chargé de mission d'histoire urbaine et valorisation patrimoniale de la Ville. Ce sont des postes qui seront pourvus en mobilité interne.*

*Est-ce que cela appelle des remarques ?*

*Pas de remarque.*

*Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*C'est approuvé.*

Le Conseil Municipal **décide, A L'UNANIMITE**

**Article 1 : d'approuver** le tableau des effectifs et les modifications apportées tel qu'annexé à la présente délibération.

**Article 2 : de dire** que les crédits correspondants ont été inscrits au budget communal.

### **DEL240704 09 Modification de la délibération du 25 mai 2022 créant des emplois permanents et autorisant le recrutement d'agents contractuels en cas d'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes, à la Direction de la Santé**

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

#### **Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Délibération suivante, modification de la délibération du 25 mai 2022 créant des emplois permanents et autorisant le recrutement d'agents contractuels en cas d'absence du cadre d'emploi de fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes à la Direction de la Santé.*

*Grégoire de Lagasnerie, tu veux dire un mot ? Non.*

*Est-ce que cela appelle des remarques, des observations ?*

*Je propose de passer aux voix.*

*Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*C'est approuvé.*

Le Conseil Municipal **décide, A L'UNANIMITE**

**Article 1 : de modifier** l'article 1 de la délibération n°220525 03 du 25 mai 2022 relative à la création d'emplois permanents et l'autorisation de recrutement d'agents contractuels dans le cas d'absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes à la direction de la Santé de la manière suivante :

Chirurgien-dentiste - orthodontiste :

1 emploi à temps non complet 27h00 par semaine

Ces emplois relèvent de la catégorie A de la fonction publique territoriale. Ces emplois seront occupés par des agents contractuels, compte tenu de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes, en vertu de l'article L.332-8 1° du code général de la fonction publique.

Les agents contractuels recrutés en application de cet article seront engagés par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans.

Le contrat est renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. Au terme de cette durée de 6 ans, la reconduction ne pourra avoir lieu que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Les agents recrutés sur les emplois mentionnés à cet article devront justifier des diplômes nécessaires à l'exercice de leur fonction.

**Article 2 : de préciser** que les autres dispositions de la délibération n°220525 03 du 25 mai 2022 restent inchangées.

**DEL240704 10 Convention de partenariat attribuant une subvention à la commune de Bagnolet suite à la décision du comité de sélection du fonds en faveur de l'égalité professionnelle (FEP) relative au projet "Sensibiliser et former le personnel encadrant et les agents.es du primo accueil aux enjeux de la prévention et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et le harcèlement "**

Sur le rapport de Cécile TRBIC, Conseiller.e Municipal.e, au nom de la Commission Citoyenneté et Solidarités et de la Commission Finances et Moyens Généraux

**Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Délibération suivante, convention de partenariat attribuant une subvention à la commune de Bagnolet suite à la décision du comité de sélection du fonds en faveur de l'égalité professionnelle relative au projet « Sensibiliser et former le personnel encadrant et les agents du primo-accueil aux enjeux de prévention et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et le harcèlement ».*

*La Ville a obtenu des subventions en la matière. Il s'agit de délibérer pour percevoir ces subventions.*

*Est-ce que cela appelle des remarques ?*

*Cécile, tu veux dire un mot ?*

*Cécile TRBIC : Oui, je veux bien dire un mot.*

*82 % des salariées femmes sont régulièrement confrontées au sexisme. Une femme sur 3 est victime de harcèlement sexuel.*

*On a obtenu une subvention du fonds en faveur de l'égalité professionnelle, du fait notamment de la qualité du dossier produit par la mission. Il s'agit de 10 000 € qui nous permettent de financer 14 journées de formation pour 170 agents de la Ville et le titre un peu long, mais précis de cette formation est : « Sensibiliser et former le personnel encadrant et les agents du primo-accueil aux enjeux de la prévention et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ».*

*Obtenir cette subvention implique de signer une convention avec la Préfecture d'Ile-de-France, c'est ce que l'on vous demande d'approuver.*

*En conclusion, vous pourrez voir une fois encore que la mairie, en lien avec la mission, continue à impulser une réelle politique publique dynamique et ambitieuse en faveur de l'égalité professionnelle.*

*Tony DI MARTINO : Est-ce que cela appelle des remarques, des observations ?*

*Angéline Desbordes-Silly ?*

*Angéline DESBORDES-SILLY : Oui, pour dire tout le bien que l'on pense de ce dispositif et remercier en particulier Thomas Pradelou, chargé de mission égalité, pour cette subvention.*

*Évidemment, la lutte contre les violences sexistes, sexuelles et le harcèlement est un combat que l'on doit continuer à mener puisque l'égalité des droits est acquise, mais pas l'égalité réelle. Peut-être même hélas que, dans les prochaines semaines, c'est un combat qui devra être mené de façon encore plus vigoureuse.*

*C'est très bien que la Ville de Bagnolet soit extrêmement active sur ces questions. Il faut former les agents et les agentes. La sensibilisation est tout à fait essentielle dans l'éradication de ce fléau.*

*J'avais une question, parce que je me souviens de mémoire, dans le rapport égalité femmes-hommes que vous avez présenté juste avant l'examen du budget, que l'axe 5 portait justement sur la prévention des VSS.*

*Il semble qu'un dispositif de signalement doit permettre aux agentes et aux agents d'indiquer éventuellement les actes délictueux en matière de VSS. Avez-vous le nombre de signalements qui ont été faits ?*

*En creux, c'est peut-être comment on peut améliorer ce nombre de signalements. On sait très bien que, dans un certain nombre de collectivités, beaucoup d'agentes et beaucoup d'agents ne vont pas jusqu'à signaler. Évidemment, il faut reconnaître – et c'est l'objet de ces formations – ce qu'est un propos sexiste, une injure sexiste. C'est tout l'enjeu de cette formation.*

*Ensuite, il faut pouvoir accompagner les agents et les agentes à signaler ce genre d'infraction et ce n'est pas toujours évident, donc peut-être faut-il mettre en place un système de référent.*

*Je ne sais pas comment cela fonctionne, mais c'est évidemment une très bonne nouvelle.*

*Céline TRBIC : Je n'ai pas le chiffre, je ne sais pas combien de personnes ont signalé des violences. Je vais me renseigner, c'est une question intéressante.*

*La formation, en plus de sensibiliser, incitera également les personnes victimes à se signaler. En tout cas je l'espère, c'est l'un des buts.*

*Tony DI MARTINO : Céline, peut-être un mot sur le harcèlement scolaire et le travail que tu as engagé.*

*Céline TRBIC : Vous n'avez pas la note dans le dossier, mais c'est vrai que c'est important pour nous aussi.*

*Je pense que ce n'est pas utile de rappeler les chiffres qui sont en hausse constante et les drames qui en découlent.*

*On a décidé de s'emparer sérieusement du sujet par un dispositif, je n'ai pas les notes sous les yeux, mais par un dispositif en trois volets : tout d'abord, la création d'un QR code complètement créé par Thomas Pradelou et Malika Miloud. On le scanne et cela renvoie à toutes les infos de droit, où l'on peut signaler le harcèlement scolaire. Un sticker sera collé partout dans la ville, évidemment dans les écoles et à plein d'endroits stratégiques avec ce QR code.*

*Le deuxième volet est une série de sensibilisations directement dans les écoles, qui commenceraient si je ne dis pas de bêtise dès la primaire.*

*Quant au troisième volet, cela m'échappe un peu, mais je crois qu'il s'agit d'un ciné débat ou d'un spectacle que l'on va proposer aux Bagnoletais.*

*On décide d'être actif, proactif sur le harcèlement scolaire.*

*Tony DI MARTINO : Merci, Céline.*

*D'autres remarques, des observations ?*

*Pas de remarque, je vous propose de passer aux voix.*

*Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*C'est approuvé.*

**Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE**

**Article 1 :** d'approuver la convention portant sur l'attribution d'une subvention de 10 000 euros à la commune de Bagnolet suite à la décision du comité de sélection du fonds en faveur de l'égalité professionnelle (FEP) relative au projet « Sensibiliser et former le personnel encadrant et les agent.es du primo-accueil aux enjeux de la prévention et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et le harcèlement ».

**Article 2 :** de préciser que la recette afférente sera inscrite au budget de la commune.

**Article 3 :** d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention annexée à la présente délibération.

## **DEL240704 11 Modification du règlement intérieur du conseil municipal**

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

### **Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : La délibération suivante concerne la modification du règlement intérieur du Conseil municipal avec un amendement de l'exécutif qui est présenté et qui consiste à rappeler et à préciser que les dossiers pour les commissions municipales doivent être adressés 5 jours francs avant la tenue de la réunion notamment.*

*Cette délibération propose de mettre en place un système de modulation des indemnités des élus en fonction de leurs présences et de leurs absences aux instances municipales. Une décision du Conseil constitutionnel est intervenue il y a maintenant trois semaines, qui permet d'ouvrir ce dispositif qui existait jusqu'ici pour les villes plus grandes que la nôtre, de plus de 40 000 habitants, et qui s'applique également maintenant possiblement à nos communes. Je proposais au bureau municipal que l'on puisse soumettre au Conseil cette délibération.*

*Est-ce que cela appelle des questions ou des observations ?*

*Madame Desbordes-Silly.*

*Angéline DESBORDES-SILLY : Pas de question. C'est bien, je crois que cela fait depuis que l'on est élu, donc depuis 4 ans que l'on en parle. Cela devrait être une exigence. C'est bien, vous y venez. Cela contribue à lutter contre la défiance des électeurs vis-à-vis du personnel politique. Cela participe à la moralisation de la vie publique. C'est très bien et l'on est très fier que vous preniez cette décision.*

*Évidemment, il y a toujours un petit bémol. Je regrette que vous ayez indiqué que l'absence n'était réelle, effective qu'à partir de 50 % de la durée de la réunion. Je pense que si l'on quitte l'enceinte de cet hémicycle après quelque temps, on est considéré comme absent.*

*Dès lors qu'il y a une séance du Conseil municipal qui commence à 18 h 30 (c'est toujours trop tôt) jusqu'à 22 h 30, on est là de 18 h 30 à 22 h 30. Je suis un peu déçue que vous ayez indiqué ces 50 %.*

*Les commissions, c'est bien. J'étais ravie de voir qu'à la dernière commission il y avait plein de monde alors que d'habitude on était deux ou trois. C'est très bien, cela participe de la question de l'exemplarité.*

*On peut ne pas être d'accord sur la question de l'exemplarité, mais c'est aussi un levier qui permet de lutter contre la défiance.*

*Quant aux indemnités, je n'en ai jamais touché, mais je pense que des indemnités de fonction ne sont pas complètement... Je ne sais plus combien vous percevez, mais ce n'est pas 3 francs 6 sous. On est dans une collectivité de près de 40 000 habitants et ce sont des indemnités substantielles. Je pense que, pour les électeurs, ce n'est pas complètement ridicule d'exiger que leurs représentants siègent, d'autant plus qu'un Conseil municipal ou une commission par mois ce n'est pas grand-chose.*

*Puisqu'on parle de la fréquence des Conseils municipaux, je suis un peu gênée – et c'est la note un peu discordante – par le fait que vous avez tout de même assez drastiquement diminué la fréquence des Conseils municipaux.*

*Le législateur vous oblige à en convoquer un tous les trois mois. La dernière fois que l'on s'est réuni, c'était le 4 avril, donc cela fait 3 mois. Néanmoins, là on examine 40 ou 42 délibérations. Je ne parle pas du contexte parce que vous ne pouviez pas prévoir la dissolution de l'Assemblée nationale.*

*Pour nous, groupe d'opposition qui recevons les dossiers le vendredi soir (je parle des dossiers complets), on a 5 jours pour étudier 40 délibérations, 700 pages.*

*On peut venir en touriste. De façon très transparente, aujourd'hui j'en ai travaillé sérieusement une sur 2 ou une sur 3, mais dans cette enceinte, dans ce Conseil municipal on n'est pas là pour amuser la galerie. Ce n'est pas non plus une chambre d'enregistrement. C'est un espace de délibérations collectives, un espace de débats contradictoires. On peut souhaiter qu'ils soient plus apaisés que par le passé, je pense que l'on est nombreux à le souhaiter, néanmoins il faut qu'il y ait des débats. Sinon, il n'y a plus de débat public et plus de démocratie locale.*

*J'espère que vous remettrez un peu plus de Conseils municipaux. Ce n'est pas que l'on veuille absolument participer à un Conseil municipal tous les mois, peut-être un tous les deux mois, mais si vous supprimez des Conseils on se retrouve avec 40 délibérations.*

*Pour vous c'est facile, vous avez des bureaux de la majorité, des services qui travaillent avec vous, vous maîtrisez, mais si vous voulez que l'on aide et qu'au service de l'intérêt général on apporte un éclairage différent, peut-être comme l'a fait Sébastien tout à l'heure en proposant des amendements que vous acceptez, si l'on n'a pas travaillé les délibérations on ne sert à rien.*

*Effectivement, on n'est pas indemnisé, mais le rôle que l'on se fait du mandat d'élu n'est pas simplement une présence passive. On a envie de contribuer, mais pour contribuer il faut que l'on puisse avoir le temps de travailler sérieusement les dossiers.*

*Pour revenir au règlement intérieur, c'est très bien, par contre l'amendement proposé ce sont juste les deux ajouts en rouge, c'est cela ?*

*Pas d'objection particulière, cela nous va. On votera pour.*

*Tony DI MARTINO : Est-ce qu'il y a d'autres observations ?*

*Vous noterez que les bureaux municipaux sont également compris dans la liste des instances obligatoires.*

*Jean-Claude Oliva.*

*Jean-Claude OLIVA : Merci.*

*Bonsoir à toutes et à tous.*

*Bien entendu, les Écolos Solidaires sont tout à fait en accord avec ce principe de modulation des indemnités en fonction des absences. Bien sûr, ce n'est pas le seul levier de la participation des élus. Leur bonne information, la prise en compte de leur avis sont des éléments importants pour leur participation.*

*À partir du moment où le bureau municipal qui est une instance informelle non obligatoire est pris en compte dans cette modulation et les commissions également, il faut que les autres règles, notamment l'information des élus, s'y appliquent. C'est une question d'équilibre.*

*Ce n'est pas anecdotique. La préparation d'un bureau municipal, ce sont parfois des centaines de pages, comme au Conseil municipal d'ailleurs, qui peuvent nous être données dans des délais extrêmement courts. Il faut avoir le temps de les travailler. C'est pourquoi cet amendement a été proposé, visant à envoyer les documents qui sont soumis au bureau municipal et à toutes les commissions 5 jours francs avant la réunion, comme pour le Conseil municipal.*

*Concernant le second amendement, d'une part il faut noter qu'il nous faudra sans doute procéder à la mise à jour et à la publication de la liste des élus participant aux commissions, car il y a eu un certain nombre de changements depuis les élections municipales. Un certain flou peut subsister dans certains cas, pour savoir qui est dans quelle commission.*

*Dans un souci de transparence et d'équité, nous avons aussi proposé que le tableau de présence de tous les conseillers municipaux et de tous les adjoints soit public, consultable en ligne. Cela va dans le souci que les choses soient vraiment transparentes au maximum et que les indemnités qui sont perçues, qui sont éventuellement réduites, soient vérifiables par les présidentes et les présidents des différents groupes. C'est quelque chose qu'il nous semblait important.*

*J'avais une autre observation plus générale, qui ne se traduit pas par des amendements, mais qui est plutôt une actualité sur le travail des élus. Vous savez que l'on perçoit tous très fort cette situation politique inédite, inouïe avec le risque majeur d'arrivée du Rassemblement National au pouvoir dans quelques jours.*

*Cela nous amène à faire bloc, au moins chez les gauches et chez les écologistes. On ressent très fort un besoin d'unité, de respect, de vérité. Le Conseil municipal tel qu'il se déroule ce soir traduit aussi un peu ce climat. Je m'en réjouis. Nous avons été toujours été pour notre part très dans le sens de cette unité et du développement de cette unité.*

*Dans cette situation, il est clair que pour nous tous les éventuels désaccords entre nous, majorité et opposition, mais également au sein de la majorité, ne peuvent pas se régler par des sanctions.*

*On a eu un cas que l'on a un peu pris comme tel, peut-être à tort. Vous savez qu'il y a eu le signalement au TA par le maire de l'absence de certains élus dans les bureaux de vote, notamment d'Elhame Chair.*

*Ce signalement se serait traduit, si le TA l'avait accepté, par une démission d'office de l'élue. Heureusement, le TA ne l'a pas accepté. C'est une pratique qui, surtout dans les circonstances actuelles, doit être abandonnée.*

*On a des questions, on n'est pas toujours d'accord les uns avec les autres, il faut que ces questions se règlent entre nous par la discussion et pas au tribunal administratif.*

*Tony DI MARTINO : Une remarque : on a demandé à l'administration d'être en capacité de tenir des Conseils municipaux plus régulièrement, on en a tenu beaucoup au cours du premier trimestre et moins depuis le 4 avril.*

*Concernant la tenue des bureaux de vote, je considère que lorsque l'on est adjoint au maire indemnisé la tenue des bureaux de vote fait partie des choses obligatoires. On signale simplement au tribunal administratif qui prend une décision ou pas l'absence ou la présence d'un élu.*

*Un autre élu, en l'occurrence l'autre M. Chair était absent, lorsqu'il m'a signifié qu'il serait présent j'ai informé le tribunal administratif qu'il serait présent, même si in fine il ne l'était pas.*

*Je pense que lorsqu'on est élu on a des obligations, on a des responsabilités et il faut être en capacité de les assumer en toutes circonstances vis-à-vis de la population, vis-à-vis d'un travail collectif, vis-à-vis de l'administration ; d'être respectueux vis-à-vis des fonctionnaires avec lesquels on travaille.*

*Cela s'applique à toutes et à tous, y compris au CCAS qui n'est pas une institution à part dans cette commune.*

*Câline Trbic.*

*Câline TRBIC : Même si cette décision est certainement un peu dure pour Elhame qui avait visiblement pris des billets d'avion, je trouve que l'on ne peut pas applaudir il y a 3 minutes cette histoire de modulation des indemnités au titre de l'exemplarité et, là, ne pas être d'accord avec cela.*

*À titre personnel, cela me désole pour Elhame, mais on doit tous être là le 7 juillet. Moi aussi j'avais envie de partir, j'avais prévu de partir, mais il faut que l'on soit logique sur la façon dont on décide d'être exemplaire.*

*Tony DI MARTINO : Je retiens aussi ce qu'a dit Mme Desbordes-Silly. Il est important d'être là du début à la fin du Conseil municipal, du début à la fin des commissions, du début à la fin des bureaux municipaux, absolument. Je pense qu'il faut que l'on poursuive le travail là-dessus parce qu'à un moment donné il est un peu trop facile de prendre ses cliques et ses claques lorsqu'on en a envie.*

*Termine, Câline.*

*Câline TRBIC : Je terminerai en disant que c'est un effort pour nous tous. Parfois, je quitte des Conseils municipaux avant parce que mes enfants sont seuls à la maison et attendent. Je vais essayer de le faire moins. On essaie tous de jongler.*

*C'est triste, cette histoire de Elhame qui avait pris ses billets, mais l'on se doit d'être exemplaire et de tous faire des efforts. On fait tous ce que l'on peut. Aucun de nous ne pourra être là à tout. Moi la première je ne suis pas parfaite, mais soyons logiques : si on accepte une chose on accepte l'autre.*

*Tony DI MARTINO : Cédric et Mme Desbordes-Silly.*

*Cédric PAPE : Merci, Monsieur le Maire.*

*Effectivement, quand on est élu, quand on est maire adjoint, quand on est second maire adjoint, on a des droits et des devoirs.*

*Cet espace de discussion, comme tu le disais Jean-Claude tout à l'heure, que tu opposes à la sanction, a eu lieu. Il a eu lieu au sein d'un bureau municipal. Peut-être que tu n'étais pas présent à ce bureau municipal, je ne me souviens plus.*

*Il y a eu un bureau municipal et le maire a clairement exposé les faits en disant que c'est une obligation légale. Puisque l'on nous entend, c'est bien que les citoyens de Bagnolet sachent que c'est une obligation de la part d'un maire adjoint de tenir un bureau de vote.*

*Il a tout simplement dit à chacun de faire cet effort. L'espace de discussion a eu lieu, déjà, et ce n'est pas une sanction, mais une application de la loi.*

*Ensuite, à titre personnel, je ne comptais pas intervenir sur cette délibération parce que je m'étais déjà exprimé au bureau municipal, mais tu m'y obliges un petit peu, je suis à 100 % pour et vraiment j'adhère à 100 % aux propos que j'ai pu entendre de Mme Desbordes-Silly.*

*Cela fait des années que je vois des commissions avec peu d'élus. Cela fait plusieurs années que je vois des bureaux municipaux parfois pratiquement vides et tout cela est un peu caché à la population. Je suis ravi que pour la première fois et dans une grande unanimité apparemment ce soit rendu public.*

*Allons jusqu'au bout de ton idée. Je pense – et c'est un peu dommage – que tout d'un coup il y aura beaucoup plus de monde en commission, un peu plus de monde en bureau municipal, peut-être un peu plus de monde en Conseil municipal, peut-être des élus qui seront présents du début à la fin, allons jusqu'au bout de la logique de Mme Desbordes-Silly, qui prennent leurs dossiers et qui travaillent.*

*C'est ce que l'on demande à un élu, c'est ce que demandent les Bagnoletaises et les Bagnoletais.*

*Tony DI MARTINO : Pour compléter, Mme Chair n'est pas démissionnaire, le tribunal n'a pas jugé en ce sens. Je pense que l'on s'en félicite tous.*

*Simplement, ce qu'a dit Cédric est très juste : nous sommes des élus indemnisés, nous rendons des comptes à la population.*

*Madame Desbordes-Silly.*

*Angéline DESBORDES-SILLY : Pour revenir à la question de Elhame puisqu'elle est posée en tant que telle, c'est un peu différent. Céline, on parlait de suspendre des indemnités, mais là c'était son mandat qui était en jeu.*

*Je rejoins Jean-Claude, le signalement au TA, dans un contexte qui est tout de même un contexte totalement inédit, alors que l'on savait qu'il y avait des élections européennes le 9 juin et que l'on ne pensait pas qu'il y aurait des élections le 30 juin et le 7 juillet...*

*Cédric PAPE : Beaucoup d'élus ont fait des efforts autour de la table. C'est cela aussi, faire preuve d'exemplarité.*

*Angéline DESBORDES-SILLY : Il faut également parfois faire preuve d'un peu d'indulgence, parce qu'elle aurait pu perdre son mandat, le TA aurait pu statuer dans ce sens.*

*Cédric PAPE : C'est tout simplement la loi et, sincèrement, il y a plein de cas personnels, je peux vous assurer que beaucoup d'élus, même parmi votre groupe, ont fait des efforts colossaux.*

*Angéline DESBORDES-SILLY : On est d'accord.*

*Deuxième élément, je reviens à des choses plus prosaïques : sur les justificatifs d'absence, il y en a un certain nombre et je pense que vous pourriez ajouter les justificatifs en cas d'enfant malade ou d'hospitalisation. À un Conseil je n'ai pas pu venir parce que l'un de mes enfants était hospitalisé.*

*Il y a beaucoup de choses très bien dans les justificatifs d'absence et je pense que vous pourriez aussi ajouter un justificatif en cas d'enfant malade.*

*Merci.*

*Tony DI MARTINO : Jean-Claude Oliva.*

*Jean-Claude OLIVA : Merci.*

*J'ai fait une intervention peut-être un peu floue et je vais préciser les choses concernant Elhame. Effectivement, je suis complètement d'accord sur le fait que la loi s'applique à tous, que c'est une obligation, etc. Ce n'est pas le souci.*

*Le souci est qu'elle a produit des justifications, d'ailleurs des justifications tellement réelles que le tribunal administratif lui a donné raison. Elle est salariée d'une entreprise qui est la RATP, où des dispositions particulières sont prises pour les Jeux olympiques, donc elle n'est pas complètement libre de son temps de congé. Elle a déclaré ses congés des mois à l'avance et elle est mère d'une famille nombreuse. Il y a plein de choses qui font qu'elle est dans une situation qui n'est peut-être pas la même que tous les autres et qui fait que le tribunal administratif ne l'a pas sanctionnée. C'est la première chose que je voulais dire.*

*La deuxième chose est que, de toute façon, dans ce genre d'histoire, la loi prévoit une graduation. Quand quelqu'un ne fait pas quelque chose, il y a la possibilité de lui donner un avertissement et, si la situation se reproduit, de demander la sanction, de demander la démission d'office. Là, ce n'est pas le cas, il n'y a pas eu d'avertissement, on demande directement la démission d'office.*

*Ce n'est pas une démarche anodine, ce n'est pas une démarche neutre. On est même un peu dans l'excès de procédure. Toutes les villes, chaque fois que quelqu'un n'est pas là au bureau de vote, cela peut se produire partout, il s'agit de ne pas généraliser les choses, mais toutes les villes ne passent pas leur temps à déférer leurs élus au tribunal administratif. Ce n'est pas une démarche automatique.*

*Le sens du signalement, c'est une demande de démission. Je trouve cela un peu violent et un peu déplacé entre nous.*

*Tony DI MARTINO : Jean-Claude, on ne va pas faire le débat ici.*

*Si Mme Chair nous avait transmis l'ensemble des justificatifs qu'elle a transmis au tribunal administratif, je pense que l'on n'aurait pas eu besoin de faire de signalement. Nous, en guise d'excuse, on a eu des billets d'avion biffés de la destination, c'est la seule chose que l'on a eue.*

*En revanche, si le Conseil municipal en est d'accord, je propose de retenir la proposition de Mme Desbordes-Silly et de porter le temps de présence obligatoire à 75 % par le biais de l'amendement.*

*Angéline DESBORDES-SILLY : Merci beaucoup.*

*Tony DI MARTINO : Valérie Bille.*

*Valérie BILLE : Certains peuvent être dans des situations particulières.*

*Je suis tout à fait pour les retenues sur les indemnités, pas de souci, mais je suis intermittente et j'ai des employeurs multiples, toute l'année, ce ne sont jamais les mêmes. Personne ne sait que je suis élue. Si je dis que je suis élue et que j'ai des mandats, ils ne vont pas m'embaucher. Parfois, les démontages de décor se font le jour même après le tournage, dans la foulée parce qu'ils n'ont pas assez d'argent pour payer la journée supplémentaire de location du décor. Les journées peuvent être très longues.*

*Je ferai toujours comme j'ai fait, au mieux, mais c'est aussi une réalité. On n'est pas nombreux en tant qu'intermittents ici, vous avez bien de la chance de pouvoir prendre les heures que vous pouvez prendre, pour moi c'est difficile.*

*Tony DI MARTINO : Manon Chrétien.*

*Manon CHRETIEN : Peut-on préciser dans la note le type de réunions concernées ? J'ai compris qu'il y avait les Conseils municipaux, bureaux municipaux et commissions.*

*Tony DI MARTINO : Toutes les commissions obligatoires créées, par exemple la bourse des locaux quand elle a lieu, la commission de subventions aux associations, etc. C'est listé dans le règlement.*

*Édouard Denouel.*

*Édouard DENOUEL : Il me semble qu'un deuxième amendement avait été proposé, celui relatif aux enfants malades, il faudrait l'intégrer également.*

*Tony DI MARTINO : Deux amendements : enfants malades et 75 %.*

*Si cela ne tenait qu'à moi, je le porterais à 100 %, mais l'on va se contenter de 75 %.*

*Mahamadou ?*

*Mahamadou SYLLA : Excusez-moi du retard, excusez-moi d'avoir une vie professionnelle, pour ceux qui travaillent.*

*Je ne comprends pas. Je viens de prendre la question en cours et je ne comprends pas du tout. On dirait que l'on est payé des millions. Les indemnités sont publiques, tout le monde sait combien on touche. Pour les conseillers municipaux, ce sont 550 € et, pour les maires adjoints, ce sont 1 100 €. Ce n'est pas des masses. Tous ceux qui travaillent gagnent un peu plus que cela.*

*Ceux qui sont ici, en tout cas pour ma part, ont beaucoup de réunions, d'autres choses à l'extérieur, que ce soient des réunions de préparation ou autres. Je suis notamment à Est Ensemble et c'est beaucoup d'investissement.*

*Je ne pense pas que, quand on est élu, c'est pour gagner de l'argent. On n'est pas des députés. On n'a pas 6 000 € d'indemnités et 9 000 € de frais. Franchement, cette note, je ne la trouve vraiment pas intéressante du tout. On est en train de faire des débats sur des 500 € ou des 1 000 € pour des commissions.*

*Je suis d'accord que, pour toutes les questions qui concernent l'élu de secteur, il faut qu'il soit présent. C'est normal, si on a une délégation on se rend disponible, on fait en sorte que*

*ce soit possible. J'essaie de m'arranger le plus possible quand une question me concerne et je pense que tout le monde fait la même chose ici.*

*Franchement, je trouve que cette note n'a pas lieu d'être. Ce n'est pas intéressant du tout.*

*Tony DI MARTINO : Solenne Le Bourhis.*

*Solenne LE BOURHIS : Si l'on se réfère au seuil de pauvreté en France, vos indemnités sont tout de même assez conséquentes. Je connais beaucoup de gens qui vivent avec le minimum social.*

*C'est juste une histoire d'éthique, en fait. Pour preuve, on avait proposé un vœu concernant le plan d'urgence pour les écoles en Seine-Saint-Denis et, pendant ma lecture, beaucoup portaient. Il s'est fallu d'une voix près pour que ce vœu ne passe pas en Préfecture.*

*J'avoue que je n'ai pas compris. Moi-même qui ne suis pas indemnisée j'ai aussi un travail, comme beaucoup de gens en fait. On peut être aussi payé au Smic, si l'on fait une comparaison avec le Smic.*

*Je trouve que cette proposition est très importante parce que c'est vraiment une question d'éthique et d'exemplarité. En ce moment, la politique est vraiment en crise. On le voit ces derniers temps. Si nous-mêmes ne sommes pas exemplaires cela va être de pire en pire.*

*J'approuve à 100 % et, si cela ne tenait qu'à moi, je voterais pour 100 % de présence.*

*Mahamadou SYLLA : Je rectifie : l'indemnité d'un élu au Conseil municipal n'est même pas le RSA. Cela n'a rien à voir avec le seuil de pauvreté. Ce sont 550 € et quelqu'un qui gagne le RSA gagne 600 €. Si vous n'êtes pas au courant, je vous informe.*

*Tony DI MARTINO : Cédric, puis Cécilia.*

*Cédric PAPE : On va clore rapidement cette délibération puisqu'il y en a plein d'autres. Moralité, on passe plus de temps à délibérer sur un règlement intérieur propre aux élus que de parler de la Ville. C'est un sentiment très personnel.*

*Ensuite, je suis d'accord avec toi, évitons de faire des comparaisons de salaires. Beaucoup de personnes, notamment dans une ville populaire, aimeraient bien gagner 1 000 € nets ou 500 € nets.*

*Je rappelle aussi, c'est important puisque les mots sont importants, que ce n'est pas un travail, mais une fonction. Cela veut donc dire aussi que, si l'on faisait une vraie comparaison...*

*Pour un travail, il y a un horaire à respecter, les 35 heures à faire, des congés que l'on accumule. Ce n'est pas un travail, c'est une fonction.*

*Il faut peut-être lire cela à l'envers. Je vais reprendre mon exemple, ainsi je ne parlerai qu'en mon nom. Des élus travaillent, des élus travaillent beaucoup et puis en deux mandats – et ce n'est pas propre à Bagnolet, mais à beaucoup de villes – parce que cette fonction le permet on peut se permettre de ne jamais venir en mairie. On le sait tous les deux.*

*Je pense que cette délibération permet plutôt d'aller tirer un peu l'oreille à ceux qui prennent 500 € ou 1 000 € facilement sans produire de travail, parce que, je vais le dire de façon très personnelle et cela va rester dans les mœurs parce que je vais un peu choquer, cela commence à m'emmerder.*

*Sincèrement, je sais que je suis enregistré quand je dis cela, je n'ai pas honte de dire que c'est une délibération très forte que j'appuie à 100 %. Je suis totalement d'accord avec M. le*

*Maire. Tirons l'oreille à ceux qui sont absents, à ceux qui ne travaillent pas et qui ne sont pas à la hauteur de leur fonction.*

*Tony DI MARTINO : Câlène.*

*Câlène TRBIC : J'ai entendu ce que tu disais, Valérie, c'est tout à fait valable. J'entends aussi tes oppositions, Titi, mais c'est justement pour cela que je trouve que c'est très bien fait : de 0 à 20 % d'absence, il n'y a aucune conséquence.*

*Nous accorder tout de même 20 % de possibilité d'absence dans des commissions qui sont obligatoires, elle n'est pas si dure que cela la mesure, et c'est parfait parce que l'idée n'est pas de coïncider les uns ou les autres, mais que certains se mettent peut-être plus au travail et que ce soit un peu plus juste dans le niveau d'implication des élus.*

*Tony DI MARTINO : Je propose de passer aux voix avec l'amendement enfant malade et l'amendement 75 %.*

*Qui est pour ces amendements ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*C'est approuvé.*

*Qui est pour la délibération avec ces amendements ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*Je vous remercie.*

Le Conseil Municipal **décide**,

- **A L'UNANIMITE** d'adopter l'amendement 1.
- **A L'UNANIMITE** d'adopter l'amendement 2.
- **A L'UNANIMITE** d'adopter l'amendement 3.
- **A L'UNANIMITE**

**Article 1** : **d'abroger** la délibération n°201216 01 en date du 16 décembre 2020 portant approbation du règlement intérieur du conseil municipal.

**Article 2** : **d'approuver** le règlement intérieur du conseil municipal tel que modifié en incluant les amendements.

**DEL240704 12 Avenant n°2 à la convention de mise à disposition de services entre l'établissement public territorial Est Ensemble et la commune de Bagnolet de 2021 à 2023**

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

**Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Délibération suivante, convention de mise à disposition de services entre l'Établissement public territorial Est Ensemble et la commune de Bagnolet pour les exercices 2021 à 2023.*

*Est-ce qu'il y a des observations ?*

*Pas d'observation.*

*Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*C'est approuvé.*

Le Conseil Municipal **décide, A L'UNANIMITE**

**Article 1 : d'approuver** l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de services de Bagnolet de 2021 à 2023 joint en annexe.

**Article 2 : d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant ainsi qu'à effectuer toutes les démarches administratives qui seront requises et à signer l'ensemble des actes administratifs et contractuels nécessaires à l'exécution de cette délibération.

**DEL240704 13 Convention de mise à disposition de services avec l'établissement public territorial Est Ensemble (2024-2026)**

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

Le Conseil Municipal **décide, A L'UNANIMITE**

**Article 1 : d'approuver** la convention de mise à disposition de services entre Est Ensemble et la commune de Bagnolet.

**Article 2 : d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention annexée à la présente délibération.

**Article 2 :de préciser** que la recette en résultant sera intégrée au budget communal.

**DEL240704 14 Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et de financement Bagnolet/Montreuil rue des Rigondes**

Sur le rapport de Emilie TRIGO, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Attractivité, Aménagement du Territoire et du Cadre de vie et de la Commission Finances et Moyens Généraux

**Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Délibération suivante, convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et de financement Bagnolet/Montreuil rue des Rigondes.*

*Il s'agit de fixer le partenariat avec Montreuil concernant la réfection de la rue des Rigondes dont le montant total est fixé autour de 531 000 € TTC.*

*Est-ce qu'il y a des remarques, des observations ?*

*Monsieur Vionnet.*

*Pierre VIONNET : Brièvement, nous voterons cette délibération puisque la rue des Rigondes a grand besoin d'être réaménagée.*

*Juste par contre un petit regret – et cela vaut d'ailleurs pour d'autres délibérations à ce Conseil –, on a déjà eu l'occasion d'en parler, le Conseil n'est pas qu'une chambre de validation de délibérations obligatoires. Il peut aussi être l'occasion de présentation de projets. Là par exemple, ce sont des travaux pour 2024, donc le projet est bien connu. Je trouve que ce serait intéressant que puisse être annexé a minima le projet à la délibération.*

*Tony DI MARTINO : On va vous les annexer, à l'issue du Conseil on va vous transmettre par mail les détails du projet.*

*Pierre VIONNET : Merci.*

*Tony DI MARTINO : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?*

*Édith Félix.*

*Édith FÉLIX : Merci, Monsieur le Maire.*

*En effet, il s'agit d'une rue limitrophe avec Montreuil. La Ville de Montreuil a été sollicitée pour une intervention commune sur la rue et les coûts sont partagés entre Montreuil et Bagnolet. L'une des deux villes doit être porteuse et avancer la trésorerie.*

*Vu les capacités financières respectives des deux villes, on aurait pu attendre que ce soit la Ville de Montreuil, mais c'est la Ville de Bagnolet dont je salue la détermination pour aboutir à cette réfection très attendue des riverains puisque la rue est très dégradée depuis de nombreuses années.*

*Il faut en profiter pour réaménager cette voie qui est très large. C'est une voie d'entrée dans le quartier du Plateau qui donne accès aux entreprises de la zone d'activité de Montreuil et de Bagnolet, donc il y a des passages de poids lourds, une circulation dans les deux sens avec des croisements difficiles.*

*Les trottoirs de Montreuil ont récemment été plantés suite à la saison 2 du plan Arbres et aucune intervention n'est prévue sur les trottoirs de Montreuil, mais les trottoirs de Bagnolet feront l'objet de travaux de reprise dont le montant n'est pas compris dans la présente convention.*

*Je pense qu'il serait plus efficace de concevoir un projet de transformation de la rue dès cette première phase de travaux qui comprenne les trottoirs du côté de Bagnolet qui sont très larges. Il faudrait les végétaliser et tracer une piste cyclable.*

*En effet, je pense qu'il est important de discuter le projet, de le présenter aux riverains et au Comité Vélo et Mobilités douces.*

*Tony DI MARTINO : On va déjà engager le travail, ensuite on transmettra tous les éléments aux conseillers municipaux et on informera les riverains. On a prévu un plan de communication.*

*Est-ce qu'il y a d'autres observations ?*

*Je vous propose de passer aux voix.*

*Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*La délibération est approuvée.*

**Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE**

**Article 1 : d'approuver** la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et de financement Bagnolet/Montreuil pour les travaux de la rue des Rigondes.

**Article 2 : d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

## **DEL240704 15 Décision d'externalisation temporaire des missions d'instruction des autorisations d'urbanisme**

Sur le rapport de Cédric PAPE, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux et de la Commission Attractivité, Aménagement du Territoire et du Cadre de vie

### **Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Délibération suivante, décision d'externalisation temporaire des missions d'instruction des autorisations d'urbanisme.*

*Cédric.*

*Cédric PAPE : Merci, Monsieur le Maire.*

*La compétence pour délivrer des autorisations d'urbanisme est communale. Cette mission est attribuée à la Direction du Développement territorial (DDT) droit des sols. Deux agents composent ce service. Ces deux agents, après une longue et belle carrière au sein de notre collectivité, ont décidé de suivre un autre chemin.*

*J'en profite, parce que je sais que beaucoup d'agents écoutent le Conseil municipal en replay, pour les saluer chaleureusement et les remercier pour leur professionnalisme et leur neutralité.*

*Malheureusement, ces deux départs sont simultanés et nous sommes en train de les remplacer, bien évidemment, grâce à Sandro, mais pendant un court temps, que nous espérons le plus court possible, nous devons faire appel à un service extérieur pour tout simplement instruire les dossiers.*

*Tony DI MARTINO : Est-ce qu'il y a des remarques, des observations ?*

*Monsieur Staelens.*

*Sébastien STAELENS : Quelques questions se posent par rapport à cette délibération et par rapport à ce sujet, déjà pour commencer l'hostilité que l'on peut tous avoir par rapport aux délégations de service public. On sait que ce sont des choses que l'on devrait gérer en interne puisque ce sont des dossiers très délicats, des sujets éminemment importants pour notre commune et notre ville, qui sont liés aux taxes d'aménagement avec des rentrées d'argent conséquentes.*

*La question se pose de savoir comment le service va fonctionner. Même si l'on prend une délégation extérieure, les dossiers sont copieux, les sujets sont importants et il y aura une période de latence, appelons cela comme cela, entre le moment où l'on sera en capacité de répondre aux citoyens puisqu'il n'y a pas que les grosses promotions qui déposent des permis. Des citoyens déposent des permis pour des extensions, des surélévations, des Velux, des garages ; une tonne de choses.*

*Est-ce que cela va handicaper ce type de demandes ? Est-ce que les délais vont servir de réponse ? On va être bloqué par les délais sur beaucoup de sujets, sur beaucoup de dossiers.*

*Mon interrogation se porte essentiellement sur : pourquoi ce départ groupé ? Pourquoi tout le monde et d'un seul coup, après autant d'années de service, d'implication pour cette Ville, de compréhension de l'engagement du service public, de ce qu'était le service public ; pourquoi d'un seul coup d'un seul on a ces départs en cascade ? Ils sont justifiés comment ?*

*Selon la fiche de poste qui a été éditée sur le site de la Ville concernant trois remplacements et non pas deux qui sont à prévoir au niveau de l'urbanisme, on pouvait se porter candidat*

*jusqu'au 29 juin. On aurait peut-être pu s'y prendre un peu avant. Ce sont des interrogations auxquelles vous allez peut-être pouvoir répondre.*

*Cédric PAPE : Je vais répondre tout simplement.*

*D'abord, ils sont deux. Je suis désolé, je ne vais pas vous inventer une personne. Appeler cela une cascade quand il s'agit de deux agents, on est un peu dans le paroxysme si vous souhaitez mon avis.*

*Après, j'ai lu votre tribune. Je pense que vous faites aussi référence à votre tribune politique. Je vous invite si vous le souhaitez dès demain à aller les voir et vous verrez que ce sont des choix de carrière. L'un des deux agents a connu M. Vionnet comme directeur général des Services techniques à l'époque. Vous comprendrez que cela remonte à beaucoup d'années. Ce n'est pas que je veux nous vieillir, M. Vionnet et moi-même, mais cela fait un certain temps. Cette personne a décidé d'aller travailler à Est Ensemble. On est loin de la révolution. Venez demain matin, vous serez bien accueilli. Entre nous – et ils m'écoutent – ils vous recevront parce qu'ils n'ont pas tellement apprécié la tribune.*

*Voilà pour répondre à cette question.*

*Maintenant, effectivement, vous avez raison sur un point, il faut que ce soit le plus court possible parce qu'il y a une continuité du service public à avoir. Nous sommes en cours de recrutement.*

*Pour vous rassurer, Monsieur Vionnet le sait bien, instruire un dossier c'est déjà dans un premier temps s'assurer que le permis ou la demande préalable qui a été déposée suit le PLUI, donc on est plus dans le réglementaire que dans l'aspect politique des choses.*

*Vous avez raison, cela doit être traité en interne et on va faire en sorte que ce soit le plus court possible. En attendant, puisqu'il faut surtout traiter ces dossiers, nous aurons recours – et j'en suis désolé, mais je suis devant le fait accompli comme tous les élus ici – à un service extérieur le moins longtemps possible.*

*Tony DI MARTINO : Les recrutements sont en cours et bien avancé.*

*Jean-Claude Oliva et Pierre Vionnet.*

*Jean-Claude OLIVA : Je trouve que c'est une situation très regrettable. C'est un service qui travaillait bien et beaucoup à Bagnolet et qui, encore récemment, participait activement aux travaux de modification du PLUI à Est Ensemble. Je voudrais moi aussi remercier sincèrement les agents pour le travail accompli depuis des années.*

*Le recours à une entreprise extérieure pour une mission qui est au cœur du service public communal est vraiment problématique, sans compter les incidences financières.*

*Cédric PAPE : Les deux agents dont on parle, je suis un peu tatillon, mais on est élu, sont ceux du droit des sols. La personne qui s'occupe du PLUI, notamment à Est Ensemble avec moi quand on s'y déplace, comme la semaine dernière, vient d'un autre service.*

*Tu ne dois pas parler des mêmes personnes.*

*Tony DI MARTINO : Monsieur Vionnet.*

*Pierre VIONNET : C'est quand même une situation un peu consternante. Vous essayez de la minimiser en disant que ce sont deux personnes, mais vous savez mieux que moi que dans le même service il y a d'autres départs, par exemple au foncier, donc ce n'est pas vrai que ce ne sont que deux personnes. Je connais encore un peu les agents de cette Ville.*

*L'urbanisme est, par les lois de décentralisation, devenu une compétence très importante du niveau communal. Tout cela révèle un problème de gestion globale.*

*Je pense que l'on est tous ce soir très préoccupés par le contexte politique national avec une extrême-droite aux portes du pouvoir, on n'a pas envie ce soir d'un Conseil municipal polémique, donc je fais preuve de beaucoup de retenue, mais je constate quand même que ce n'est pas une situation si banale, d'autant que l'on sait par ailleurs qu'il y a des services où beaucoup de gens sont partis.*

*Tout cela ne dénote pas d'une gestion municipale qui va bien.*

*Tony DI MARTINO : Je pense que vous avez des informations erronées. On ne va pas polémiquer ce soir, Monsieur Vionnet, mais des agents font 12 ou 13 ans dans une collectivité et vous savez mieux que moi que la durée moyenne d'un cadre dans une collectivité territoriale est de 3 ou 4 ans. Tous les cadres qui s'en vont et dont on a eu l'occasion de saluer le travail étaient là depuis beaucoup plus longtemps.*

*Effectivement, cela arrive en même temps, c'est regrettable, mais certains sont là depuis 10 ou 12 ans. La responsable du foncier qui s'en va a eu l'occasion de travailler sous votre responsabilité, l'une des instructrices également.*

*Il ne faut pas mentir aux gens : la durée moyenne d'un cadre dans une collectivité locale est de 3 ou 4 ans.*

*Cédric PAPE : Si vous voulez mon avis profond, je peux partager votre inquiétude. C'est pourquoi on recourt le moins longtemps possible à ce service d'externalisation.*

*Je suis très attaché à ce service, je suis très attaché aux personnes qui le composent et je suis très triste que ces personnes partent. Si cela ne tenait qu'à moi, apparemment on partage le même avis, je souhaiterais les garder, mais chacun est libre de son destin.*

*Au bout de 15 ans de bons et loyaux services, quand ils souhaitent partir, on ne peut pas retenir les gens.*

*Tony DI MARTINO : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?*

*Pierre VIONNET : Cela dit, on ne va pas redébattre de cela puisqu'on a déjà eu l'occasion d'en débattre dans des Conseils municipaux antérieurs, effectivement dans ce service – et je suis bien placé pour le savoir – des agents étaient là depuis longtemps.*

*Il y a par ailleurs dans les équipes de direction un phénomène de turnover dont on a déjà souvent parlé et qui est souvent beaucoup plus rapide que 3 ou 4 ans, mais on ne va pas épiloguer trop longtemps sur le sujet.*

*Cédric PAPE : On est convergent.*

*Tony DI MARTINO : Est-ce qu'il y a d'autres observations ?*

*Je propose de passer aux voix.*

*Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*La délibération est approuvée.*

Le Conseil Municipal décide, **PAR UNE MAJORITE DE 29 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS**

**Article 1 :** d'approuver l'externalisation temporaire du traitement des demandes d'autorisations d'urbanisme, en ayant recours à un prestataire privé sur le fondement de l'article R4213-15 du Code de l'urbanisme.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager toutes les démarches nécessaires à cette externalisation et à signer les documents inhérents.

### **DEL240704 16 Convention de projet urbain partenarial - Projet Eiffage au 47-57 avenue de la République**

Sur le rapport de Cédric PAPE, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Attractivité, Aménagement du Territoire et du Cadre de vie

#### **Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Délibération suivante, convention de projet urbain partenarial, projet Eiffage au 47-57 avenue de la République.*

*Cédric.*

*Cédric PAPE : Une délibération rédigée par les services, comme quoi ils sont tout de même évidemment très importants.*

*Le précédent permis de construire n'a pas pu aboutir pour ce projet en raison des accès pompiers liés à la spécificité de la résidence dédiée aux personnes âgées.*

*Il s'agit du projet Eiffage situé au 47-57 avenue de la République, terrain détenu par l'EPFIF.*

*Eiffage a décidé de changer sa programmation, tout simplement pour respecter les accès pompiers. Avec une résidence étudiante au lieu d'une résidence pour personnes âgées, les conditions de sécurité sont moins draconiennes. En même temps, Eiffage en profite pour légèrement dédensifier le programme.*

*Cela a un impact direct sur la valorisation du PUP qui a pour objectif par ailleurs, pour rappel, de créer deux nouvelles voies douces (cela aussi, cela nous tenait à cœur) : un axe nord-sud et un axe est-ouest pour notamment servir la future infrastructure scolaire qui aura lieu dans le quartier.*

*J'ai plutôt une bonne nouvelle pour les recettes de la Ville et une bonne nouvelle pour M. Staelens qui me regarde sérieusement puisqu'à l'époque vous vouliez qu'on négocie davantage avec le promoteur, si j'ai bonne mémoire, pour rehausser ce PUP. Sans le vouloir vraiment, on vous a écouté et aujourd'hui on passe de 300 000 à 500 000 € de PUP.*

*Tony DI MARTINO : Je me permets de compléter. Je rappelle que pour l'opération dont on a parlé sur le site Pif-le-Chien avec Yuman Immobilier, vous rappelez que l'on avait délibéré avec un système de retour à meilleure fortune sur la dépollution. On avait inscrit une somme de 300 000 € supplémentaires par rapport à ce que l'on avait délibéré ici et on aura une somme de 342 000 €.*

*Lorsqu'il s'agit de faire entrer de l'argent, on fait entrer de l'argent.*

*Est-ce qu'il y a des observations ?*

*Pierre VIONNET : Oui, sur la mécanique de PUP, pour ceux qui nous regardent c'est un mécanisme qui permet à une commune ou à une intercommunalité de faire participer à des*

*projets d'aménagement une opération de promotion qui en tire aussi une utilisation pour ses propres besoins.*

*Nous y sommes évidemment favorables puisque j'ai eu l'occasion dans le passé de dire à plusieurs reprises qu'à mon sens on n'utilisait pas assez cette mécanique. Là, on ne peut qu'être favorable à l'utiliser.*

*C'est un projet dont on a déjà parlé et qui pose tout de même un certain nombre de questions. Pour avoir revu les riverains il y a environ une semaine, il y a toujours un mécontentement certain des riverains vis-à-vis de ce projet, alors même que les riverains, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, ne se sont jamais opposés à un projet de construction ou à un projet de logement. Ils ne sont pas dans une posture selon laquelle on ne veut rien à côté de chez nous. Ils reconnaissent qu'il est légitime qu'il y ait une opération de construction à cet endroit, mais ils ne sont toujours pas satisfaits de la manière dont ils sont associés.*

*À titre plus personnel, je trouve (j'ai déjà eu l'occasion de le dire, mais je le redis là) qu'il y a au moins deux points regrettables dans ce projet, d'une part l'axe piéton nord-sud qui est d'ailleurs prévu depuis assez longtemps dans des documents d'urbanisme de Bagnolet, donc j'y suis tout à fait favorable évidemment, en revanche je trouve que le fait que, dans sa partie d'entrée, il soit confondu avec les accès parking de l'immeuble, je conçois bien que cela facilite la vie du promoteur, mais on sait bien qu'une allée piétonne qui commence par des accès parking avec le risque de voitures qui s'éternisent ce n'est pas très satisfaisant.*

*Deuxièmement, on en avait déjà parlé, il y avait sur ce secteur globalement très minéral et très pollué un arbre et je pense qu'il eut été souhaitable de chercher la conservation de cet arbre malheureusement bien seul sur cette parcelle.*

*Nous nous abstiendrons sur cette délibération.*

*Tony DI MARTINO : Cédric.*

*Cédric PAPE : Vous avez vu les riverains il y a une semaine, j'imagine parce que cette délibération était à l'ordre du jour. Je n'ai pas eu le même réflexe par manque de temps, pour être honnête.*

*Quand on entre dans le détail du dossier, parce que votre remarque on l'a tous eue : pourquoi cette entrée parking sur une voie douce, pourquoi elle n'est pas complètement voie douce ? On a été plusieurs à relever ce détail, cela ne nous a pas échappé Monsieur Vionnet.*

*Il y a une raison à cela et la raison est simple : on a voulu conserver un arbre qui est sur la départementale, sur la voie publique. Le promoteur n'a pas d'autre choix, parce qu'on lui a demandé de ne pas toucher à l'arbre, que de mettre cette entrée de parking sur une toute petite partie (parce qu'il ne faut pas non plus faire peur aux gens), cela doit être les 10 premiers mètres de la voie douce.*

*Je pense que c'est une bonne raison et notamment parce que – et on l'a toujours dit – le promoteur sera obligé de déraciner l'autre arbre qui est un peuplier et qui n'est pas un arbre remarquable.*

*Tony DI MARTINO : D'autres remarques ?*

*Je propose de passer aux voix.*

*Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*La délibération est approuvée, je vous remercie.*

Le Conseil Municipal décide, **PAR UNE MAJORITE DE 31 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS**

**Article 1** : d'abroger sa délibération n° 220407 16 en date du 7 avril 2022 approuvant la convention de PUP pour le projet au 47 et 57 avenue de la République à Bagnolet.

**Article 2** : d'approuver la nouvelle convention de Projet urbain partenarial (PUP) avec Eiffage Immobilier Ile-de-France pour un montant de 495 075 € TTC €, pour le projet au 47 et 57 avenue de la République à Bagnolet.

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à la signer.

**DEL240704 17 Principe de cession des parcelles AD 71 et AD 72 situées au 39 avenue de la République au profit de la Ville en vue de leur classement dans le Domaine Public Routier**

Sur le rapport de Cédric PAPE, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Attractivité, Aménagement du Territoire et du Cadre de vie

**Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Délibération suivante, cession des parcelles AD71 et AD72 avenue de la République.*

*Cédric.*

*Cédric PAPE : Où il n'y a pas d'arbre.*

*C'est la suite technique de la délibération que l'on vient de citer, qui permet de finaliser l'opération avenue de la République et de créer les fameuses voies douces, mais cette fois on parle de celle qui est d'est en ouest, réservée aux piétons et aux vélos – et il n'y a pas d'entrée parking à cet endroit – suggérées par l'étude Lauzeral, qui permettront aux futurs parents d'accéder en toute sécurité au nouveau groupe scolaire.*

*Tony DI MARTINO : Des remarques, des observations ?*

*Je vous propose de passer aux voix.*

*Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*La délibération est approuvée, je vous remercie.*

Le Conseil Municipal décide, **PAR UNE MAJORITE DE 29 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS**

**Article 1** : d'approuver le principe de cession des parcelles AD 71 et AD 72 appartenant à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France au profit de la Ville de Bagnolet.

**Article 2** : d'approuver le principe de classement des parcelles AD 71 et AD 72 qui seront incorporées au Domaine Public Communal Routier à l'issue des travaux d'aménagement de voirie.

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement son représentant, à signer tout document relatif à des travaux de géomètre.

## **DEL240704 18 Projet Partenarial d'Aménagement de préfiguration Porte de Bagnolet - Gallieni**

Sur le rapport de Cédric PAPE, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Attractivité, Aménagement du Territoire et du Cadre de vie

### **Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Projet partenarial d'Aménagement de préfiguration de la porte de Bagnolet Gallieni, projet important, on avance.*

*Cédric Pape.*

*Cédric PAPE : Je vais prendre un tout petit peu plus de temps parce que c'est un sujet beaucoup plus politique que technique. Nous allons maintenant parler du projet certainement le plus important, d'un point de vue écologique, de l'est parisien pour les 20 prochaines années. Je pense même que c'est le plus important.*

*La requalification urbaine de la porte de Bagnolet est un énorme projet qui se construit d'année en année et notre persévérance à nous les élus, alors que l'on ne nous a pas toujours crus, est en train de payer, notamment de M. le Maire.*

*Pour rappel, pour se rendre compte du travail effectué, je vais vous résumer quelques étapes et le travail effectué aussi par les services dont vous parliez tout à l'heure et dont vous saluez avec moi le professionnalisme.*

*Cela remonte à 2017. Je vais être rapide. L'opération s'est faite entre l'EPT Est Ensemble, la Ville de Paris et la commune de Bagnolet.*

*Puis, en 2020, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Paris et l'EPT Est Ensemble a été conclue pour la réalisation d'une étude urbaine sur le devenir de ce secteur. L'objectif de l'étude était d'élaborer un plan guide opérationnel à horizon de 15 à 20 ans, portant sur la transformation de cette porte.*

*Des études de trafic, de pollution, de bruit et de santé ont alimenté cette étude urbaine. D'ailleurs, il y a eu deux balades urbaines : une à Paris où il y avait Angéline Desbordes-Silly que je remercie beaucoup d'être venue et une à Bagnolet où Mme Riou était présente. Cela fait plaisir de voir Mme Riou présente parce qu'elle amène tout son savoir, toute sa mémoire sur de tels projets.*

*À la demande du préfet de Région, trois scénarios contrastés ont été approfondis et ont fait l'objet d'une analyse multicritère : pour rappel, une porte pratiquement pas ensevelie, à moitié ensevelie et totalement ensevelie.*

*L'urgence sanitaire apparaissant comme prioritaire à moyen terme par l'État, les partenaires ont soutenu le scénario le plus ambitieux consistant à l'émergence d'un nouveau quartier dans la ville grâce à l'enfouissement total de l'échangeur et à la création d'un parc, je tiens à le souligner, en pleine terre de 1,25 hectare. C'est donc un nouveau quartier qui sortirait de terre.*

*La Ville de Paris, l'EPT Est Ensemble et la commune de Bagnolet ont sollicité la Métropole du Grand Paris en 2023 afin de l'associer à cette réflexion. Le Conseil métropolitain a pris en considération le périmètre de l'opération d'aménagement porte de Gallieni Bagnolet, ce qui a permis de désigner la Métropole comme maître d'ouvrage des études techniques d'approfondissement avant une éventuelle déclaration d'une opération d'intérêt métropolitain. Ce travail va maintenant prendre entre 18 et 24 mois.*

*Au regard de l'ampleur des enjeux, de la complexité du projet (je pense que Jocelyne Riou serait d'accord avec moi) et des études à mener, il a été décidé conjointement entre tous les*

*partenaires et l'État de mettre en place un contrat de Projet partenarial d'Aménagement (PPA) pour préfigurer cette porte de Bagnole Gallieni.*

*C'est donc une excellente nouvelle que nous vous annonçons ce soir pour nous, pour nos enfants et pour une ville qui sera complètement transformée dans les 15 à 20 prochaines années parce que je vous parle très concrètement d'ensevelir l'échangeur porte de Gallieni et porte de Bagnole avec une partie de l'A3 et une partie du périphérique, c'est-à-dire qu'il n'existera plus cette cicatrice qui sépare Bagnole sud de Bagnole nord et nous pourrons aller en circulation douce de Bagnole à Paris.*

*C'est donc un projet ambitieux et accessoirement, parce que je trouve cela accessoire, cela fait du bien aux finances de la Ville. Tous les partenaires sont parties prenantes financièrement, sauf la Ville de Bagnole. Vous conviendrez que c'est une bonne négociation.*

*Voilà ce que nous vous proposons aujourd'hui, cette signature de PPA. Je ne serai pas taquin. Je l'ai déjà dit à d'autres Conseils municipaux. Certains ont rigolé de cette initiative, à leurs dépens. Aujourd'hui, nous entrons dans le concret. Un jour, nous pourrons à pied, à vélo nous déplacer du sud de Bagnole au nord de Bagnole, de Bagnole à Paris et nous n'aurons plus cette cicatrice, cette balafre en plein milieu de Bagnole.*

*Tony DI MARTINO : Merci, Cédric.*

*Des remarques ?*

*Jean-Claude.*

*Jean-Claude OLIVA : Le groupe Écolos Solidaires, Citoyens et Radicaux partage bien sûr les grands objectifs du Projet partenarial d'Aménagement de la porte de Bagnole Gallieni.*

*Premier objectif : la lutte contre les nuisances, la pollution de l'air et la pollution sonore dont les conséquences sanitaires sont majeures pour les populations de Bagnole, de Paris et de Montreuil.*

*Autre objectif : la végétalisation ou encore le renforcement du lien Paris-banlieue.*

*Il est très positif que les études programmées introduisent des scénarios d'évolution des trafics routiers et autoroutiers. Le 14 juin dernier a été inaugurée une voie réservée aux bus sur l'A3 entre Bagnole, Montreuil et Romainville. On voit que, dans le domaine des mobilités, des évolutions sont en cours et sont rapides. Nous mettons la priorité sur l'apaisement de l'autoroute et du périphérique et leur transformation en boulevard urbain.*

*Ce n'est pas pour dans 20 ans ou dans 30 ans, c'est tout de suite et c'est déjà commencé.*

*Il convient de préciser à cet égard qu'aucun scénario n'est pour le moment décidé ou fléché, comme le précisait notre collègue Gaylord Le Chéquer, premier adjoint de Montreuil, délégué à la ville résiliente, à l'urbanisme, aux espaces publics, aux grands travaux de transport lors du dernier Conseil de Territoire d'Est Ensemble le 25 juin.*

*Si le groupe Écolos Solidaires, Citoyens et Radicaux est en accord avec le Projet partenarial d'Aménagement, cela ne vaut pas approbation de l'enfouissement. C'est précisément ce que l'on retrouve dans le document du Projet partenarial d'Aménagement, je vous lis :*

*« Les études sont également calibrées pour permettre une première approche de faisabilité du scénario de devenir de l'échangeur, qui viseront à confirmer ou infirmer l'hypothèse d'enfouissement proposée lors du Comité de Pilotage de janvier 2023 et, le cas échéant, proposer une solution alternative qui respecte l'exigence en matière de santé environnementale.*

*Au regard de cette exigence, les études exploreront des scénarios d'évolution des trafics routiers et autoroutiers. »*

*Tony DI MARTINO : Anne de Ruy ?*

*Anne DE RUGY : Merci, Monsieur le Maire.*

*Je voudrais intervenir au nom du groupe Bagnolet en Commun Les Écologistes sur cette délibération dont il a déjà été dit plusieurs éléments.*

*En effet, c'est une très bonne nouvelle que le projet avance compte tenu des nuisances que je ne rappellerai pas, mais les nuisances très importantes de cet échangeur autoroutier qui nous est imposé en cœur de ville.*

*Sur cette délibération, plusieurs éléments importants : la première chose est que c'est désormais un projet métropolitain. C'est ce que l'on souhaitait, ce que j'ai porté aussi à la Métropole du Grand Paris lors du Conseil métropolitain d'octobre 2023. La Métropole est aujourd'hui maître d'ouvrage.*

*À terme, comme cela a été dit, l'opération porte de Bagnolet Gallieni pourrait devenir une opération d'intérêt métropolitain.*

*C'est important parce que cet élément, cet échangeur dépasse complètement la ville de Bagnolet et Paris 20<sup>e</sup>. C'est quelque chose qui historiquement nous a été imposé et qui, malheureusement, par ses nuisances, concerne directement les Bagnoletais et les Parisiens du 20<sup>e</sup> arrondissement.*

*C'est important d'en faire un pôle de rénovation qui concerne l'ensemble de la Métropole et qui concerne les déplacements de toute la Métropole et non pas un projet qui serait uniquement d'Est Ensemble ou des deux villes de Paris et de Bagnolet.*

*La deuxième chose est qu'effectivement il y a dans cette délibération des objectifs partagés. Ces objectifs sont aussi ceux du SCOT métropolitain que l'on a beaucoup porté, nous le groupe Écologiste, qui sont évidemment la réduction de la pollution de l'air, la réduction des nuisances sonores, la réduction de l'espace autoroutier qui est là gigantesque et omniprésent, le regain de pleine terre, la renaturation, la débitumation qui va avec, l'embellissement, la pacification, mais aussi l'exigence de retrouver des liens entre les communes, de pacifier cet espace et de faciliter les déplacements, surtout les déplacements doux qui sont particulièrement martyrisés (je pense aux piétons et aux cyclistes).*

*Il y a un objectif de réparer la ville vis-à-vis du tout automobile qui blessait lorsqu'il a été construit et jusqu'à aujourd'hui.*

*Nous approuvons bien évidemment la mise en place d'un Projet partenarial d'Aménagement qui va permettre une gouvernance partagée avec l'État, avec la Métropole, avec l'EPT Est Ensemble, avec l'ANRU, avec l'Établissement public foncier d'Ile-de-France et évidemment avec les Villes de Paris et de Bagnolet.*

*C'est aujourd'hui ce Projet partenarial d'Aménagement qui permet de mettre en œuvre de nombreuses études. Je ne vais pas toutes les détailler, mais elles sont importantes. Ce qui est important, ce sont toutes les études techniques, mais aussi la mise à jour des études sanitaires et des études de trafic parce que l'objectif est quand même que, dans ce cœur de ville, on ait une réduction du trafic autoroutier.*

*Nous considérons aujourd'hui comme une avancée la possibilité inscrite dans cette délibération d'un scénario alternatif au scénario du tout enfouissement. En effet, le scénario du tout enfouissement n'est pas une solution miracle. On le sait déjà aujourd'hui. Ce n'est pas une solution miracle parce que c'est un scénario très lourd techniquement. On voit bien, c'est ce qui est dans la délibération, il faut chercher à ce que ce soit techniquement opérationnel. On voit les dénivelés qui sont là, ainsi que le futur prolongement de la ligne 3 du métro. Il faut évidemment tenir compte de ces éléments. Il ne faudrait pas que l'aménagement empêche ce prolongement qui nous semble très important pour la vie à Bagnolet puisque ce prolongement est remis à l'ordre du jour.*

*Il y a un coût financier aussi très important, c'est pourquoi il y a toutes ces collaborations, ainsi qu'un coût environnemental parce que c'est du gros ouvrage en béton. Il faut mesurer*

*tous ces coûts, ensuite construire un projet qui sera sans doute amené à évoluer et qui permette évidemment de pacifier, de retrouver de la pleine terre et surtout de réduire la pollution sur toute la zone et de ne pas faire de pics de pollution à certains endroits.*

*Ce qui nous semble intéressant, c'est que ce projet alternatif devrait avoir la même exigence sanitaire et environnementale, donc la même exigence de réduction de pollution.*

*Enfin, j'en termine avec le fait que nous souhaitons – et c'est déjà le cas – que la municipalité de Bagnolet anticipe évidemment ce projet qui est sur 20 ou 30 ans avec un démantèlement progressif des bretelles qui sont très peu utilisées ou de la voirie très peu utilisée, un réaménagement de la voirie, éventuellement des cheminements piétons déjà facilités puisque c'est tout de même compliqué, donc ne pas forcément attendre 20 ans pour les faciliter et, enfin, évidemment avec Paris la possibilité de déjà pacifier le périphérique et de le transformer en boulevard urbain.*

*Merci.*

*Tony DI MARTINO : Pierre Vionnet.*

*Pierre VIONNET : Je ne vais pas redire des choses qui ont déjà été dites.*

*Ce qui tient surtout à cœur de notre groupe, c'est qu'il se passe quelque chose à des échéances pas trop éloignées sur ce site. Effectivement, la situation est intolérable du point de vue de la pollution, de la coupure urbaine ou d'absence d'aménités urbaines les plus élémentaires.*

*La question fondamentale est qu'il doit, parce que c'est un sujet très complexe, y avoir des mécaniques de grand projet et ce Projet partenarial d'Aménagement y répond, mais il doit aussi y avoir, comme l'a dit Jean-Claude sur la pacification à relativement court terme du périphérique, de l'autoroute A3 et des actions sans doute plus locales de désimperméabilisation, il doit y avoir des actes concrets.*

*Je n'ai pas le sentiment d'avoir changé d'avis. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons beaucoup alerté au début des études qui avaient été lancées, parce que l'on voyait des petites images qui pouvaient sembler très jolies, mais qui n'étaient pas fondées sur des travaux techniques très sérieux, alors même que sur ce site il y a des études techniques importantes.*

*Par exemple, j'entendais évoquer les interventions sur les bretelles. Des études techniques ont été menées si mes souvenirs sont bons il y a environ 15 ans par l'Atelier parisien d'Urbanisme sur les possibilités de couper un certain nombre de bretelles, donc il y a des choses pragmatiques qui sont faisables.*

*Nous allons voter cette délibération dans la continuité de la précédente puisqu'il y a déjà eu une délibération, je ne me souviens plus de la date précise, il y a quelques mois sur le recours à des études confiées à la Société publique de la Métropole du Grand Paris.*

*Je rejoins ce qui a pu être dit sur les différents scénarios. N'ayant pas accès à des études récentes, je n'ai pas d'a priori sur la solution technique la plus pertinente, en revanche je pense que tous les scénarios doivent être regardés sérieusement. Le but n'est pas de se faire plaisir sur un projet à 30 ans irréalisable, mais d'avoir des choses qui puissent changer le quotidien des Bagnoletais et des Parisiens sur ce secteur.*

*En cela, nous considérons comme très positif que la Métropole du Grand Paris se saisisse du sujet, très positif que l'ensemble des partenaires, puisque de toute façon pour que cela avance, on sait par exemple que sur les questions d'enfouissement l'État a des réticences certaines, donc pour que les choses avancent il faut que tous les partenaires soient autour de la table. Je pense aussi que cette opération a vocation à être une opération d'intérêt métropolitain puisqu'elle pose des enjeux qui dépassent largement Est Ensemble, Bagnolet et Paris 20<sup>e</sup>.*

*Nous voterons sans hésitation cette délibération dans la suite du vote favorable de la délibération précédente puisqu'à partir du moment où l'on enclenche la mécanique des études sérieuses et des scénarios cela va dans le bon sens et nous le votons sans hésitation.*

*Tony DI MARTINO : Cédric.*

*Cédric PAPE : Je sais que l'on est dans une période de concorde, mais je ne peux pas m'empêcher d'être taquin. Je pense que je serai toujours taquin quand on parlera de cette requalification de la porte de Bagnolet s'agissant de vous et de votre tract d'ubique.*

*Je veux bien vous croire sur parole quand vous dites que vous allez voter sans hésitation, mais, puisque c'est enregistré et puisqu'on nous entend, vous pourriez avoir l'honnêteté, puisque vous êtes un homme honnête, de rappeler qu'il y a moins d'un an vous avez sorti un tract que vous avez distribué sur les marchés de Bagnolet, devant la mairie de Bagnolet et devant les conseils de quartier de Bagnolet, où il était marqué noir sur blanc avec votre signature que tout cela n'était que des balivernes.*

*J'admets que ce n'est pas le mot exact, parce que je n'ai pas la mémoire.*

*Tony DI MARTINO : Enfumage.*

*Cédric PAPE : Puisque vous êtes honnête, je peux vous demander quel était le mot exact que vous avez utilisé à ce moment-là.*

*Pierre VIONNET : Je ne me souviens pas du mot exact, mais je pense avoir redit à l'instant, ce n'est pas une question de taquin, je crois avoir redit et je maintiens que les images qui sont sorties à un moment – et tout ce dont on est en train de délibérer est postérieur à ce tract – n'étaient pas des images sérieuses.*

*Cédric PAPE : C'est une belle façon de retourner votre veste, Monsieur Vionnet.*

*Pierre VIONNET : Si vous me laissez finir, je ne vous ai pas interrompu.*

*Cédric PAPE : Oui, je vous autorise. Cela dit, j'avais la parole.*

*Pierre VIONNET : Vous m'avez posé une question, si je ne m'abuse.*

*Cédric PAPE : Là, vous faites une déclaration.*

*Pierre VIONNET : Ce n'est pas une appréciation d'un élu dans le cadre d'un débat en Conseil municipal, y compris quand on a un peu de relation avec les gens qui travaillent sur ces questions techniques, tout le monde m'a dit que, joliment l'un des acteurs du projet m'a dit que les images qui étaient sorties relevaient de la bande dessinée.*

*Je redis ce que j'ai dit : à partir du moment où l'on enclenche désormais des études techniques sérieuses et qu'effectivement le portage de l'ensemble des partenaires se met en place autour de la table, cela nous convient très bien.*

*Cédric PAPE : Je suis content que vous ayez changé d'avis, comme on dit qu'il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis, je vais vous mettre sur une strate intelligente.*

*Pierre VIONNET : On peut jouer 3 heures à dire : vous avez changé d'avis, non, etc., mais ce n'est pas très prolifique.*

*Cédric PAPE : Je sais, vous avez peut-être une mauvaise estime de moi-même, mais ce n'est pas très grave.*

*Je me souviens que vous avez distribué ce tract et cela m'avait beaucoup meurtri quand vous aviez dit que le travail des services, parce que cela revient à cela, et le travail qu'avait engagé M. le Maire depuis plusieurs années, c'est-à-dire depuis 2019 parce que cela ne tombe pas du ciel, il y a toute une vision politique derrière tout cela, donc quand on se lance en début de mandat pour dire, M. le Maire le premier à s'engager, pour dire qu'il va pacifier la ville, qu'il va ensevelir partiellement ou totalement (les études trancheront là-dessus, nous sommes bien d'accord) cet échangeur pour redonner du bien-être aux Bagnoletaises et aux Bagnoletais, on ne s'arrête pas à une simple image.*

*Vous avez voulu faire de la politique, vous avez peut-être cru que nous allions nous tromper. Le destin politique nous donne raison. Aujourd'hui nous sommes suivis, puisque vous l'avez cité tout à l'heure, par Gaylord Le Chéquer, par Patrice Bessac, par le maire du 20<sup>e</sup>, par le préfet de Région, par la Métropole du Grand Paris et je salue l'action d'Anne de Ruyg pour défendre ce dossier auprès de la Métropole.*

*Oui, à un moment – et je suis content que vous ayez changé d'avis – vous étiez contre.*

*Tony DI MARTINO : Un mot pour conclure.*

*La Métropole du Grand Paris ne s'est pas saisie toute seule. La Métropole du Grand Paris ne se saisit pas seule d'un tel dossier. La Métropole du Grand Paris a été saisie du dossier par mes soins avec Patrice Bessac et Emmanuel Grégoire, adjoint au maire de Paris.*

*C'est justement parce qu'il y a une action concertée des collectivités que l'on a pu faire prendre conscience à la Métropole du Grand Paris que c'était un projet d'intérêt métropolitain. Je vous invite à regarder les délibérations de la Métropole du Grand Paris, vous verrez combien il y a de projets de cette nature.*

*On ne va pas polémiquer inutilement. Je me souviens parfaitement de ce que vous avez écrit dans votre tract. Vous avez le droit de changer d'avis. Vous n'êtes pas les seuls. Certains au sein de la majorité nous ont aussi ricané au nez en nous disant : de toute façon, vous brassez de l'air (sans parler d'enfumage) et cela n'avancera jamais.*

*Aujourd'hui on avance. C'est un travail de longue haleine. Je ne suis pas technicien. On a des études, c'est assez ouvert et cela permettra de continuer à avancer en concertation, de manière intelligente avec toutes les collectivités.*

*Est-ce qu'il y a d'autres observations ?*

*Je vous propose de passer aux voix.*

*Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*La délibération est approuvée.*

**Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE**

**Article 1 : d'approuver** le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement Porte de Bagnolet-Gallieni.

**Article 2 : d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement Porte de Bagnolet-Gallieni et tous les actes y afférant.

## **DEL240704 19 Rétrocession de la rue Blanqui par Eiffage Aménagement : modification de l'emprise cédée**

Sur le rapport de Cédric PAPE, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Attractivité, Aménagement du Territoire et du Cadre de vie

### **Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Délibération suivante, Cédric Pape, rétrocession de la rue Blanqui par Eiffage Aménagement, modification de l'emprise cédée.*

*Cédric PAPE : Très rapidement, parce que c'est une note extrêmement technique, c'est pour finaliser le projet d'aménagement rue Blanqui porté par Eiffage. Il s'agit d'une rétrocession d'Eiffage à la Ville de parcelles à l'euro symbolique et de les classer dans le domaine public communal.*

*Tony DI MARTINO : Est-ce qu'il y a des remarques, des observations ?*

*Je propose de passer aux voix.*

*Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*C'est approuvé.*

**Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE**

**Article 1 : d'approuver** la rétrocession des parcelles J 159 et J 169a, telles que définies dans le plan de division foncière du cabinet de géomètre ATGT n°58685/59172 du 27 mai 2024, nommé « Quartier Blanqui, Projet de division, Plan de cession, Parcelles J n°159-162 et 169 » déterminant l'emprise de la rue Blanqui, à la Commune de Bagnolet, à savoir :

- Parcelle J 159 en totalité : pour 9 m<sup>2</sup> en surface cadastrale,
- Parcelle J 169 pour partie (nommée temporairement J169a) : une emprise de 1 826 m<sup>2</sup> en surface cadastrale.

**Article 2 : d'approuver** la rétrocession, à l'euro symbolique, entre la société par actions simplifiée Eiffage Aménagement, immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 732 004 411, représentée par Monsieur Benoît BULARD, Directeur Opérationnel ou Monsieur Christian DE FIRMAS, Directeur Aménagement ou Madame Margaux MAZURIER, Responsable de Programmes, professionnellement domiciliée au 11 place de l'Europe à 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY, au profit de la Ville de Bagnolet.

**Article 3 : d'approuver** le classement dans le domaine public communal des parcelles constituant la rue Blanqui, à savoir :

- J 168
- J 159
- J 169 pour partie (nommée temporairement J169a).

**Article 4 : de dire que** ce classement dans le domaine public communal ne nécessite pas d'enquête publique puisque cette intégration n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

**Article 5 : de dire que** cette dépense sera imputable au budget communal.

**Article 6 : de dire que** les actes notariés seront rédigés avec la participation de Maître Benoît MASSELOT, Notaire à VINCENNES (94300), 24 avenue de Vorges, membre de la société par actions simplifiée dénommée « ADEO – Benoît Masselot, Thierry Simon et Thomas Delisle, Notaires associés » titulaire de deux offices notariaux à BAGNOLET 248 rue de Noisy-le-Sec et à VINCENNES 24 avenue de Vorges.

**Article 7 :** d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement son représentant, à signer tout document à intervenir (promesse de vente, acte de vente, document de géomètre etc).

**DEL240704 20** Mise en œuvre de la stratégie d'optimisation foncière ; Délibération actant la cession du bien communal situé au 9-13 rue Marie-Anne Colombier au profit de la société SAS Colombier-Graindorge correspondant au groupement des sociétés MOBIUS Conception – HOLINEST – SEQUOIA

Sur le rapport de Cédric PAPE, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Attractivité, Aménagement du Territoire et du Cadre de vie et de la Commission Finances et Moyens Généraux

**Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Délibération suivante, mise en œuvre de la stratégie d'optimisation foncière, délibération actant la cession du bien communal situé au 9-13 Colombier au profit de la société SAS Colombier Graindorge correspondant au groupement de société Mobius Conception, Holinest et Séquoia.*

*Cédric.*

*Cédric PAPE : Pour rappel, une stratégie foncière sur le patrimoine communal a été bâtie et présentée aux élus en 2016, durant l'ancien mandat.*

*Nous avons avancé sur le dossier en fléchant ce domaine communal qui est rue Marie-Anne Colombier et que tout le monde connaît, j'imagine.*

*Nous avons suivi la procédure qui était expliquée dans la stratégie foncière. En quelques mots, parce que c'est important dans un cadre de transparence de rappeler quelles sont ces étapes, il y a eu la valorisation des Domaines à la hauteur de 857 000 € (une somme à retenir parce qu'à la fin vous verrez que nous avons négocié à la hausse cette valorisation des Domaines pour essayer de maximiser les recettes de la Ville), ensuite il y a eu une publicité, ce qui est tout à fait logique pour que tout le monde puisse répondre à cette vente, ensuite l'information a été faite, le Domaine a répondu, le cahier des charges a été établi, les diagnostics ont été réalisés, les acquéreurs potentiels ont pu visiter le bien, une date butoir de remise des offres a été arrêtée, l'analyse des offres a été faite lors d'une commission où certains élus ont siégé et, à l'unanimité, c'est ce dossier qui a été retenu.*

*Le Domaine valorisait le terrain à 857 000 € et nous avons décidé de mettre un prix plancher à 950 000 €, 95 000 € de plus pour suivre les recommandations de l'ensemble des élus. Quand on vend un domaine communal, on essaie de le vendre à son maximum de potentiel.*

*Tony DI MARTINO : Des remarques, des observations ?*

*Monsieur Staelens.*

*Sébastien STAELENS : Une première remarque : nous ne vendons plus de terrains maintenant, nous faisons de la mise en œuvre de la stratégie d'optimisation foncière. J'en suis ravi.*

*Tony DI MARTINO : Monsieur Staelens, on ne va pas polémiquer.*

*Sébastien STAELENS : C'est un aparté.*

*Tony DI MARTINO : On a délibéré en 2017, vous êtes bien placé pour le savoir.*

*Sébastien STAELENS : Nous allons nous abstenir sur cette délibération pour les mêmes raisons que tout à l'heure sur la 16 et la 17, étant en attente d'information sur la nature de la construction, sur le projet déposé et proposé et sur les conséquences que cela pourra avoir sur la rue avant de vous prêter notre voix dans ce genre de situation.*

*Abstention, tout simplement.*

*Cédric PAPE : Je n'ai pas compris. Au-delà du fait que vous allez vous abstenir, quelle est votre question ?*

*Sébastien STAELENS : Il n'y a pas de question.*

*Comme pour les délibérations 16 et 17, nous nous abstenons dans l'attente d'informations complémentaires sur la nature de la construction proposée par l'acquéreur dont vous nous parlez ce soir.*

*Cédric PAPE : C'est dans la note sur le volume.*

*Tony DI MARTINO : Est-ce qu'il y a d'autres observations ?*

*Édouard Denouel.*

*Édouard DENOUEL : Un élément m'est venu après le bureau municipal, ce n'est pas fondamental, mais je voulais l'exprimer.*

*Sur la façade de ce bâtiment, il y a a minima 5 ou 6 peintures de graffeurs extrêmement connus et reconnus mondialement. Il y aurait un intérêt à suggérer à la société qui rachète les murs de faire appel à des sociétés qui figent ces peintures, les extraient et peuvent ensuite, d'une manière ou d'une autre, en faire l'exposition, la mise au domaine public, pourquoi pas les garder en ville.*

*En tout cas, il y a un vrai intérêt patrimonial sur la façade. C'est une suggestion, si ce n'est pas fait ce n'est pas un drame, mais il y aurait un intérêt patrimonial à le leur suggérer.*

*Cédric PAPE : Si mes souvenirs sont bons, selon le cahier des charges quelques graffs doivent être maintenus. Il y en a sur les deux rues, si mes souvenirs sont bons. Sur la seconde rue, c'est le mur en l'occurrence. Je peux toujours demander cela au promoteur et le négocier dans la finalité.*

*Tony DI MARTINO : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?*

*Je propose de passer aux voix.*

*Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*C'est approuvé, je vous remercie.*

**Le Conseil Municipal décide, PAR UNE MAJORITE DE 30 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS**

**Article 1 :** d'approuver la cession du bien communal situé au 9-13 rue Marie-Anne Colombier et 30 rue Graindorge, parcelles S 121 et S 122, au prix de 950 000 € HT augmenté des frais de notaire qui seront à la charge de l'acquéreur, à savoir la SAS Colombier-Graindorge correspondant au groupement composé des sociétés MOBIUS Conception – HOLINEST – SEQUOIA, et représentée par Madame Hélène CAYLA pour la société SEQUOIA, domiciliée au 23 rue Gustave Eiffel à 92110 CLICHY-LA-GARENNE ou toute société qu'elle constituerait ou substituerait pour le même objet dans un délai d'1 an à compter de la présente délibération.

**Article 2 :** de préciser que la présente cession est conditionnée par le projet qui y est attaché et que toute modification de ce projet liée aux parcelles cédées, entraînerait soit l'annulation de la vente soit la revoyure des conditions de la cession des parcelles et notamment le prix de vente qui serait réévalué au regard du nouveau projet.

**Article 3 :** de préciser que la condition citée dans l'article précédent sera inscrite à l'acte de vente et permettra à la Ville d'engager les démarches juridiques afin de la faire valoir.

**Article 4 :** de dire que cette recette sera imputable au budget communal.

**Article 5 :** de dire que les actes notariés seront rédigés avec la participation de Maître Benoît MASSELOT, Notaire à VINCENNES (94300), 24 avenue de Vorges, membre de la société par actions simplifiée dénommée « ADEO – Benoît Masselot, Thierry Simon et Thomas Delisle, Notaires associés » titulaire de deux offices notariaux à BAGNOLET 248 rue de Noisy-le-Sec et à VINCENNES 24 avenue de Vorges.

**Article 6 :** d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement son représentant, à signer tout document à Intervenir (promesse de vente, acte de vente, document de géomètre etc).

## **DEL240704 21 Cession d'une emprise de 16 m<sup>2</sup> par la société F.HAVIM au profit de la Ville de Bagnolet afin de l'intégrer au domaine public de voirie**

Sur le rapport de Cédric PAPE, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Attractivité, Aménagement du Territoire et du Cadre de vie et de la Commission Finances et Moyens Généraux

### **Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Délibération suivante, cession d'une emprise de 16 m<sup>2</sup> par la société Havim au profit de la Ville de Bagnolet afin de l'intégrer au domaine public de voirie. C'est l'opération Havim pour les anciens Tontons Zingueurs.*

*Cédric PAPE : C'est cela, nous aurons l'occasion avec cette opération d'avoir une rue Sadi-Carnot avec un nouveau commerce et un nouveau bâti. On peut espérer le même succès que l'on a pu voir avec l'un des commerces juste à côté, Bon Sens pour ne pas le citer. C'est l'occasion de faire revivre la rue Sadi-Carnot.*

*On est maintenant plutôt de l'autre côté de la rue, côté rue Malmaison. C'est aussi l'occasion (c'est cela, l'urbanisme) de rendre la rue homogène au niveau des trottoirs. Il y a un réalignement, c'est une note très technique pour permettre tout simplement de dégager de l'espace pour avoir des trottoirs de qualité.*

*Tony DI MARTINO : Des remarques ?*

*Monsieur Vionnet.*

*Pierre VIONNET : Sur le petit ajustement qui permet de réaligner la rue Malmaison, évidemment pas de sujet, pas de remarque.*

*Par contre, c'est un peu la même remarque que tout à l'heure sur les Rigondes ou celle que formulait mon collègue Sébastien Staelens à l'instant, ce serait intéressant que l'on ait les éléments de projet, d'autant plus que, sur cette parcelle, côté rue Sadi-Carnot on a un immeuble qui certes s'est beaucoup dégradé, d'ailleurs si je ne m'abuse un arbre pousse dedans, en revanche même s'ils sont très mal entretenus ce sont des éléments patrimoniaux de notre ville puisque ces bâtiments sont liés au passé agricole de Bagnole.*

*On avait des fermes rue Sadi-Carnot et, dans un certain nombre de parcelles dont celle-là, il y a de belles cours pavées. C'est un patrimoine dégradé, mais qui est tout de même très identitaire du centre-ville de Bagnole et qui mérite d'être traité avec soin.*

*J'ai lu dans la note que le bâtiment devait être surélevé, donc significativement modifié, et cela mériterait que l'on ait connaissance de ce projet comme d'autres.*

*Tony DI MARTINO : C'est un projet que l'on a présenté il y a maintenant plusieurs mois en conseil de quartier centre-ville. On peut vous communiquer comme pour la rue des Rigondes les éléments qui ont été présentés en conseil de quartier, notamment un PowerPoint si ma mémoire est bonne.*

*On va vous retrouver tout cela.*

*Est-ce qu'il y a d'autres observations ?*

*Pas d'autre observation, je propose de passer aux voix.*

*Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*C'est approuvé.*

**Le Conseil Municipal décide, PAR UNE MAJORITE DE 30 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS**

**Article 1 : d'approuver** la cession du Lot 2 de 16 m<sup>2</sup> issu de la division de la parcelle T 63, tel que défini dans le plan de division foncière du cabinet de géomètre G2S GeoSystem Surveying n°2299.200081, nommé « Plan de projet de division, Section T n°63, 62 rue Sadi Carnot et 49 rue Malmaison 93170 Bagnole », divisant la parcelle T 63 en 2 lots :

- Lot 1 : 853 m<sup>2</sup>, conservé par la société F.HAVIM
- Lot 2 de 16 m<sup>2</sup>, cédé à la Ville de Bagnole.

**Article 2 : d'approuver** la cession, à l'euro symbolique, entre la société à responsabilité limitée F.HAVIM, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 509 529 301, représentée par Monsieur Jacques RAIMBAULT, Gérant, professionnellement domiciliée au 54 rue de Dantzig à 75015 PARIS, au profit de la Ville de Bagnole.

**Article 3 : d'approuver** le classement dans le domaine public communal du Lot 2 de 16 m<sup>2</sup> issu de la division de la parcelle T 63.

**Article 4 : de dire** que ce classement dans le domaine public communal ne nécessite pas d'enquête publique puisque cette intégration n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

**Article 5 : de dire** que cette dépense sera imputable au budget communal.

**Article 6 : de dire** que les actes notariés seront rédigés avec la participation de Maître Benoît MASSELOT, Notaire à VINCENNES (94300), 24 avenue de Vorges, membre de la société par actions simplifiée dénommée « ADEO – Benoît Masselot, Thierry Simon et Thomas Delisle, Notaires associés » titulaire de deux offices notariaux à BAGNOLET 248 rue de Noisy-le-Sec et à VINCENNES 24 avenue de Vorges.

**Article 7 : d'autoriser** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement son représentant, à signer tout document à intervenir (promesse de vente, acte de vente, document de géomètre etc).

## **DEL240704 22 Approbation du CRAC 2023 CPA La Noue**

Sur le rapport de Cédric PAPE, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Attractivité, Aménagement du Territoire et du Cadre de vie

### **Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Délibération suivante, CRAC 2023, CPA La Noue.  
Cédric.*

*Cédric PAPE : J'arrive à la fin de mon marathon.*

*On va parler du CRAC 2023 (compte rendu d'action communale) du CPA La Noue pour cette dalle.*

*Pour recontextualiser très rapidement, c'est un dossier très complexe qui touche à sa fin depuis de nombreuses années, voire de nombreuses décennies. La CPA La Noue remonte à 2003 avec Deltaville, reprise après par Sequano Aménagement et aujourd'hui c'est Est Ensemble qui en a la compétence et demande notre avis sur le CRAC.*

*Pour faire vite, le bilan a été diminué de 80 000 €. Le bilan équilibré dépenses/recettes s'élève aujourd'hui à 45 346 490 € hors taxes, soit un bilan en diminution par rapport à 2022 de 84 729 € hors taxes. Cela s'explique notamment par le changement de propriétaire, c'est-à-dire que Sequano n'est plus propriétaire, mais c'est bien la Ville de Bagnolet, donc ils ont pu enlever du bilan certains travaux qu'ils jugeaient potentiels et qui ne sont plus à l'ordre du jour dans leur bilan puisqu'il y a un changement de propriétaire.*

*Quant aux actions qui ont été réalisées en 2023, puisque c'est le but du compte rendu, on pourra tirer quelques éléments synthétiques de la note, la vente d'entrepôts notamment à la hauteur de 700 000 € et 360 000 €, la vente en attente de Body One pour une hauteur de 600 000 €. Pour rappel, si nous arrivons à vendre à 600 000 €, l'opération sera totalement équilibrée.*

*Restent propriétés de la Ville de Bagnolet 145 places de parking qui seront utilisées et que nous souhaitons garder pour le moment parce que vous savez que, dans le cadre du NPNRU, nous requalifions toute la dalle de La Noue. Puisqu'il y a des agencements à réaliser, on va se servir de certaines places de parking en surface pour mieux aménager et parfois proposer à ceux qui ont des parkings une préemption pour leur redonner des parkings au - 2 ou au - 3.*

*Nous sommes toujours propriétaires de certains locaux d'activité et évidemment je pense que vous serez sensibles à l'avenir de la Recyclerie de La Noue, qui est aujourd'hui, je le rappelle, occupant sans droit ni titre, ce qui pose un problème quand c'est le maire qui est responsable du point de vue de la loi. Je crois qu'il y a prochainement un rendez-vous avec la Recyclerie pour aborder de nouveau ce sujet.*

*Enfin, le fameux endroit Body One que nous essayons de vendre et, je l'oubliais, mais c'est important même si l'on n'en parle pas tous les jours, la supérette Baya qui est un élément essentiel pour tous ceux qui habitent La Noue puisque c'est l'un des rares points où l'on peut acheter en moyen marché.*

*Nous l'avons rencontrée dernièrement et nous lui avons proposé une solution pour rester sur place le plus longtemps possible le temps des travaux, afin que les riverains et les habitants de La Noue ne soient pas pénalisés par les futurs travaux.*

*Tony DI MARTINO : Merci, Cédric.*

*Des remarques, des observations ?*

*Monsieur Vionnet.*

*Pierre VIONNET : Une remarque un peu générale, vous l'avez évoqué vous-même, nous demeurons très préoccupés par la situation de la Recyclerie de La Noue puisque c'est un équipement extrêmement important qui s'est développé dans le quartier et l'on ne peut pas se satisfaire de la situation actuelle qui voit cet équipement fermer.*

*Sur l'objet direct de la délibération, ce compte rendu annuel à la collectivité, je crois si mes souvenirs sont bons que cela fait deux ans que vous nous dites que c'est le dernier. Effectivement, c'est une opération au long cours et normalement elle doit être clôturée. Ce qui manque pour la clôturer, c'est essentiellement la vente de Body One.*

*Je voulais vous poser la question, puisque j'ai lu attentivement le texte, mais il ne répondait pas nécessairement à mes questions précises : où en êtes-vous exactement, puisqu'on en a déjà parlé plusieurs fois, avec Sequano de la vente de Body One ?*

*J'avais une autre question qui est un peu un étonnement, puisqu'on a eu naguère des échanges sur la mise à disposition d'un très vaste local dans des conditions favorables à la soi-disant Maison de l'Écologie populaire et, au détour de la lecture du document de Sequano, nous avons découvert que cette Maison de l'Écologie populaire a demandé une exonération des derniers loyers.*

*Cela veut dire, si je lis bien derrière les mots, qu'il y a le cadeau pour plus de 10 000 € des derniers loyers. Comme sur la vente de Body One, je souhaitais avoir quelques explications sur ce sujet.*

*Tony DI MARTINO : À ma connaissance, Sequano n'a pas accordé de ristourne comme vous le dites.*

*Sur Body One, le bien est sous promesse de vente depuis décembre pour un projet d'accueil de femmes en situation difficile. Cela nécessite une délibération de la copropriété.*

*Pierre VIONNET : Le processus de vente se poursuit ?*

*Tony DI MARTINO : Ils sont sous promesse avec Sequano depuis décembre dernier.*

*Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?*

*Cédric Pape.*

*Cédric PAPE : On fait le compte rendu assez technique avec les ventes, on se focalise toujours un peu sur les mêmes sujets, c'est-à-dire Body One et la Recyclerie, on tourne un peu en rond là-dessus, mais, pour changer un peu de sujet, je peux vous assurer que les habitants de La Noue, malgré ce que vous dites, à savoir que la Recyclerie était hyper importante...*

*Tony DI MARTINO : On doit les voir prochainement puisqu'il y a beaucoup de changements de gouvernance.*

*Cédric PAPE : Quand M. le Maire et moi rencontrons les habitants de La Noue, comme c'était le cas mardi parce que nous étions dans le quartier de La Noue en balade urbaine, je peux vous assurer d'une chose : ils ne nous ont pas du tout parlé de Body One ni de la Recyclerie.*

*En revanche, pendant 2 heures de balade – et c'était assez prégnant – ils nous ont parlé des ordures ménagères et des encombrants. Je peux vous dire que, quand on fait une balade urbaine avec les représentants des habitants sur site, c'est une honte.*

*Pour eux, le vrai sujet, que ce soit la rénovation urbaine dans le cadre de ma délégation avec le NPNRU ou ce que l'on peut requalifier, c'est-à-dire le bilan du compte rendu de l'action communale locale sur la partie de La Noue, ce qui est important à leurs yeux ce sont les conventions que l'on peut signer avec eux sur les ordures ménagères et sur les encombrants.*

*C'est moins sexy que la Recyclerie, je vous l'accorde, mais M. le Maire a signé mardi soir avec l'ensemble des représentants des habitants de La Noue une convention pour la gestion des encombrants. C'est une énorme avancée qui a été très saluée par les représentants. C'est la première fois qu'ils se mettent tous d'accord parce qu'ils ont des charges astronomiques et que c'est très difficile pour eux. Selon une solution hybride, la Ville apporte et eux apportent aussi. On a un plan sur plusieurs années pour construire 3 locaux d'encombrants sur la dalle de La Noue. C'est une avancée extraordinaire qui n'apparaît pas dans le compte rendu parce que l'on parle de 2023, mais j'en profite pour faire passer le message sur 2024. Cela méritait d'être dit au Conseil municipal.*

*Maintenant, on travaille sur un deuxième dossier. Je souhaite le faire aboutir comme les locaux d'encombrants. Il s'agit des ordures ménagères. Là aussi, avec la voie 110 en dessous, c'est très complexe. On essaie de trouver la meilleure des solutions avec eux parce que leur avenir, pour eux, c'est la gestion au quotidien des ordures ménagères, des encombrants et sincèrement pas vraiment de la Recyclerie.*

*Tony DI MARTINO : Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?*

*Monsieur Vionnet.*

*Pierre VIONNET : Si je peux me permettre juste sur ce point, je n'avais pas évoqué les problèmes globaux parce que l'on était sur une délibération portant sur le compte rendu annuel de l'aménageur à la collectivité, mais effectivement on sait bien – et vous l'avez évoqué vous-même – la difficulté persistante.*

*Persistante parce que le montage initial d'il y a une quinzaine d'années, qui était une division, ce qui était d'ailleurs si mes souvenirs sont bons une première nationale, une scission de copropriété en volumes, visait justement à sortir les copropriétaires de leur extrême difficulté, c'est-à-dire en permettant de distinguer les différentes copropriétés, que ce ne soit plus une giga-copropriété, que les entrepôts et les parkings qui ont une vie quotidienne assez différente des copropriétés de logements soient des copropriétés spécifiques et que la Ville reprenne la dalle et l'entretienne comme un espace public.*

*Je ne formule pas de critique, mais je constate que l'on a des difficultés persistantes sur la gestion des encombrants malgré ces bases qui doivent quand même soulager la charge des copropriétés et améliorer la gestion globale.*

*Tony DI MARTINO : D'autres remarques ?*

*Jean-Claude.*

*Jean-Claude OLIVA : Juste une observation très brève.*

*Je trouve curieux d'opposer la Recyclerie au problème des encombrants à La Noue. La Recyclerie tourne au ralenti ou elle ne tourne pas du tout en ce moment, mais quand elle tourne c'est un projet qui est de nature à réduire les encombrants, justement.*

*Même si tout le monde n'en est pas conscient, c'est un projet qui est aussi directement utile à la population et à un coût vraiment très faible pour la population par rapport à la collecte habituelle des déchets et à leur destruction.*

*Cédric PAPE : Je n'oppose rien, je faisais un état des lieux. Quand on se déplace en balade urbaine et que l'on saisit la chance de discuter avec les habitants du quartier, je parle bien des habitants du quartier, je ne fais que relater (puisque cela sert à cela, un Conseil municipal) cette information : pendant 2 heures on a parlé d'ordures ménagères et d'encombrants et pas une seule seconde de la Recyclerie. C'est un fait, c'est tout. Comme tu n'étais pas là, je me permets de le relater.*

*Tony DI MARTINO : Cela n'empêche pas que je vais rencontrer les responsables de la Recyclerie très prochainement.*

*Est-ce qu'il y a d'autres observations ?*

*Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*C'est approuvé.*

*Je cède la présidence à Cédric Pape.*

**Le Conseil Municipal décide, PAR UNE MAJORITE DE 32 VOIX POUR ET 7 ABSTENTIONS**

**Article unique : d'émettre un avis favorable** sur les documents financiers et administratifs arrêtés au 31 décembre 2023 relatifs à la convention publique d'aménagement de la Noue tel qu'établis par SEQUANO AMENAGEMENT et annexés à la présente délibération.

*(M. Cédric Pape prend la présidence de la séance.)*

**DEL240704 23 Approbation du PPGID (Plan Partenarial de Gestion de la demande et d'Information des Demandeurs) et de la convention SIAD (Service d'Information d'Accueil du Demandeur)**

Sur le rapport de Mahamadou SYLLA, Conseiller.e Municipal.e, au nom de la Commission Attractivité, Aménagement du Territoire et du Cadre de vie

**Interventions des élus :**

*Cédric PAPE : Délibération 23, approbation du plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs (PPGDID) et de la convention SIAD, service d'information et d'accueil du demandeur.*

*Monsieur Sylla.*

*Mahamadou SYLLA : Comme cela a été dit dans la note, il s'agit d'autoriser le maire à signer la convention de PPGDID, convention visant à ce que tous les bailleurs et les acteurs du logement à l'échelle d'Est Ensemble soient au même niveau d'information et que l'on puisse donner les mêmes informations aux demandeurs, que ce soient les bailleurs ou les mairies à l'échelle d'Est Ensemble.*

*Cédric PAPE : Merci, Monsieur Sylla.*

*Y a-t-il des remarques ou des questions ?*

*Non, je vous propose de passer aux voix.*

*Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*Je vous remercie.*

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE

**Article 1 : d'approuver** le « Plan Partenarial de Gestion de la demande et d'Information des Demandeurs » (PPGID).

**Article 2 : d'approuver** la convention « Service d'Information et d'Accueil du Demandeur » (SIAD).

**Article 3 : d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention « Service d'Information et d'Accueil du Demandeur » (SIAD) annexée à la présente délibération.

**DEL240704 24 Avenant n°2 à la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement urbain (OPAH-RU) "Centre-Ville/Coutures" 2022-2027, entre Est Ensemble, la ville de Bagnolet et l'ANAH**

Sur le rapport de Edouard DENOUEL, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Attractivité, Aménagement du Territoire et du Cadre de vie et de la Commission Finances et Moyens Généraux

**Interventions des élus :**

*Cédric PAPE : Délibération n° 24, avenant n° 2 à la convention de l'Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat, renouvellement urbain centre-ville Coutures 2022-2027 entre Est Ensemble, la Ville de Bagnolet et l'ANAH.*

*Monsieur Denouel.*

*Édouard DENOUEL : Il s'agit d'un avenant qui fait entrer et sortir certaines adresses dans l'OPAH et qui n'a pas d'incidence financière pour la collectivité.*

*Cédric PAPE : Merci, Monsieur Denouel.*

*Y a-t-il des remarques ou des questions ?*

*Non, nous passons donc au vote.*

*Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*Je vous remercie.*

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE

**Article 1 : d'approuver** les termes de l'avenant n°2 à la convention d'OPAH-RU « Centre-Ville/Coutures » entre l'établissement public territorial Est Ensemble, la ville de Bagnolet et l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

**Article 2 : d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention OPAH-RU « Centre-Ville/Coutures » de Bagnolet et tous les actes afférents à sa mise en œuvre.

**DEL240704 25 Définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR) sur la commune de Bagnolet**

Sur le rapport de Edouard DENOUEL, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Attractivité, Aménagement du Territoire et du Cadre de vie

**Interventions des élus :**

*Cédric PAPE : Délibération n° 25, définition des zones d'accélération des énergies renouvelables sur la commune de Bagnolet.*

*Monsieur Denouel.*

*Édouard DENOUEL : Le ZAEnR est une obligation réglementaire. Comme vous l'avez vu dans la note, c'est un zonage qui permet d'identifier sur le territoire de la commune à quel endroit pourraient être à l'avenir développées des zones de production d'énergies renouvelables.*

*Il s'agit en l'espèce pour nous d'un certain nombre d'énergies renouvelables : il s'agit d'abord de biomasse, de solaire photovoltaïque, de récupération de chaleur fatale et de géothermie de surface.*

*Les perspectives que cela trace, puisque c'est essentiellement une obligation réglementaire, sont de faciliter et d'accélérer l'implantation d'EnR pour répondre aux objectifs français pour 2030 que vous connaissez.*

*Il existe des marges de progression substantielles pour la collectivité, notamment en lien avec le solaire et la géothermie d'après les recommandations faites par la Préfecture de Région. Des évolutions pourraient avoir lieu aussi sur le mix de production de la chaleur dans le réseau de chaleur urbain.*

*Enfin est pointée l'exemplarité nécessaire de la collectivité pour étudier des sites potentiels sur le patrimoine de la Ville pour implanter davantage de production photovoltaïque.*

*Je me suis fait transmettre les chiffres, on est aujourd'hui à 110 mégawatts/heure par an produits par la collectivité sur deux sites, l'Hôtel de Ville et l'école Joliot Curie. À terme, nous pourrions en avoir davantage sur d'autres projets urbains ville.*

*Enfin, comme vous le savez, les changements réglementaires vont inciter de plus en plus les différents acteurs publics et privés à intégrer des EnR dans leurs projets de construction et finalement ce travail est aussi un plan guide.*

*Cédric PAPE : Merci, Monsieur Denouel.*

*Y a-t-il des questions ou des remarques ?*

*Monsieur Staelens.*

*Sébastien STAELENS : Il faut se féliciter de tout ce qui va dans ce sens, de l'évolution positive pour nos communes de se débarrasser de certaines dépendances en fabriquant nous-mêmes ces énergies.*

*Je pense que le zonage a été fait correctement, je n'ai pas de remarque particulière, si ce n'est une seule : géothermie, solaire, biomasse et chaleur fatale, mais pourquoi pas d'éolien ? Je crois que les communes étaient libres du choix des orientations prises.*

*On a tout de même des hauteurs à Bagnolet, le parc de La Noue. Il existe des systèmes d'éoliennes très petites, miniaturisées et très intéressantes en termes de fabrication et de récupération d'énergie.*

*Édouard DENOUEL : Parce qu'en termes d'emprise d'une part et de volume d'autre part, en termes de capacités de production, ce n'est pas apparu pertinent sur un territoire aussi ramassé, vu sa typicité et vu les vents qui y soufflent. Pour venir d'une région de Bretagne bien venteuse, on est tout de même moins exposé ici. Nous ne sommes pas non plus en plaine comme on peut en trouver à 50 ou 60 kilomètres de Paris, sur des plaines vraiment très plates.*

*On a identifié ce qui peut permettre de produire substantiellement de l'énergie renouvelable.*

*Cédric PAPE : Je vous remercie.*

*Sébastien STAELENS : Pour l'éolien, il n'y a pas que des grandes structures immondes et atroces qui défigurent le paysage. Aujourd'hui, des structures sont tout à fait adaptées au milieu urbain.*

*La configuration de notre ville, très en hauteur et la mettant par moments très exposée aux vents, aurait pu être une solution ou une voie que l'on aurait pu explorer et ne pas laisser de côté, mais avançons dans ce sens.*

*Cédric PAPE : C'est déjà une très belle avancée et on peut déjà saluer comme vous l'avez fait dans votre préambule cette avancée sur la ville de Bagnolet.*

*Madame Félix.*

*Édith FÉLIX : Merci.*

*C'est une évolution très souhaitable. Je pense qu'il faut aussi que ce plan soit évolutif, notamment sur les évolutions de trames vertes et bleues qui vont avoir lieu j'imagine dans le PLUI ces prochaines années et qu'il ne faut pas opposer au développement de différentes installations qui permettent la production d'énergie.*

*Cédric PAPE : Je vous remercie, Madame Félix.*

*Y a-t-il d'autres questions, d'autres remarques ?*

*Je vous propose de passer au vote.*

*Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*Je vous remercie, à l'unanimité.*

**Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE**

**Article 1 : de définir** comme Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAE nR) de la commune, les zones proposées sur la base des cinq cartes en annexe de la présente délibération.

**Article 2 : d'autoriser** la transmission de ces zones aux autorités compétentes (préfecture Ile-de-France) et l'intégration sur la plateforme dédiée à cet effet.

*(M. le Maire Tony Di Martino reprend la présidence de la séance.)*

**DEL240704 26 Prolongation du partenariat entre la ville et l'Agence Locale Energie Climat - Maitrisez Votre Energie (ALEC-MVE) pour l'année 2024 et perspectives 2025-2027**

Sur le rapport de Edouard DENOUEL, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Attractivité, Aménagement du Territoire et du Cadre de vie

**Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Prolongation du partenariat entre la Ville et l'Agence locale de l'Énergie et du Climat, ALEC MVE.*

*Édouard Denouel.*

*Édouard DENOUEL : L'ALEC, l'Agence locale Énergie Climat MVE est la première Agence de France. Elle a été créée en 1999 par les Villes de Montreuil et de Vincennes, c'est pourquoi elle portait initialement le nom de MVE qui a ensuite été transformé en : « Maîtrisez votre énergie ».*

*Il s'agit d'une trentaine de collectivités partenaires, dont notre commune. Cette Agence est un outil d'ingénierie territoriale au service du climat, à laquelle nous adhérons. Cette Agence a une mission de sensibilisation, mais aussi une mission de soutien technique. Elle dispose notamment d'un service d'information et de conseil aux particuliers. Elle permet d'accompagner des projets de rénovation énergétique et d'aider à lutter contre la précarité énergétique.*

*Ce que l'on vous demande de voter ce soir, c'est d'abord une prolongation de cette convention, mais cette prolongation se fait dans une logique au second semestre de repenser l'intervention de l'ALEC MVE à Bagnolet et d'essayer de mieux adapter son intervention sur le territoire.*

*Chaque année, une centaine de particuliers la sollicitent. On va réduire le nombre d'interventions mensuelles qui ne sont d'ailleurs pas toutes remplies pour essayer de réfléchir en groupes de travail sur un meilleur travail d'information et de sensibilisation de l'Agence au niveau du territoire. Des groupes de travail seront mis en place pour y parvenir.*

*Je vous remercie.*

*Tony DI MARTINO : Est-ce qu'il y a des remarques, des observations ?*

*Je propose de passer aux voix.*

*Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*C'est approuvé, je vous remercie.*

**Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE**

**Article 1 : d'approuver** la prolongation de partenariat avec l'ALEC-MVE pour 2024 et le paiement de la cotisation associée s'élevant à 11 541 €.

**Article 2 : d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention en annexe.

## **DEL240704 27 Convention bucco-dentaire 2023 avec le Conseil départemental**

Sur le rapport de Grégoire DE LAGASNERIE, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Citoyenneté et Solidarités

### **Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Convention bucco-dentaire 2023 avec le Conseil départemental.*

*Grégoire de Lagasnerie.*

*Grégoire DE LAGASNERIE : Merci, Monsieur le Maire.*

*Je propose de faire les trois délibérations puisque ce sont trois conventions avec le Conseil départemental et l'ARS.*

*Ce sont trois délibérations qui montrent encore – et on l'a dit depuis le début de ce Conseil municipal – la mobilisation de l'administration pour aller chercher les subventions.*

*On a tout d'abord sur la partie prévention et prévention bucco-dentaire, notamment auprès des enfants (405 élèves de grande section, 512 élèves de CP, des élèves de CE1, de crèches, de PMI), mais également des soins envers les plus âgés avec des soins dans l'Ehpad des Quatre Saisons qui sont réalisés grâce à cette subvention du Conseil départemental pour la prévention bucco-dentaire.*

*Une deuxième subvention pour la santé des femmes et l'équilibre nutritionnel de l'ARS avec une subvention à hauteur de 32 000 € qui finance notamment les actions en lien avec Octobre Rose, mais également les consultations de la diététicienne au sein du Centre municipal de Santé.*

*Enfin, deux subventions sont liées aux différents investissements qui ont été menés au sein du Centre municipal dentaire et de Santé, avec à la fois l'achat de fauteuils dentaires et l'achat de l'échographe qui avait coûté 100 000 € à la Ville et la Région qui finance cet échographe à hauteur de 50 000 €.*

*Tony DI MARTINO : Est-ce qu'il y a des remarques ?*

*Pas de remarque.*

*Délibération 27, convention bucco-dentaire, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
C'est approuvé.*

**Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE**

**Article 1 : d'approuver** ladite convention.

**Article 2 : de préciser** que les recettes afférentes seront inscrites au budget de la commune.

**Article 3 : d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention.

## **DEL240704 28 Conventions avec l'ARS de Seine-Saint-Denis au titre de l'année 2024 pour les actions : santé des femmes et équilibre nutritionnel**

Sur le rapport de Grégoire DE LAGASNERIE, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Citoyenneté et Solidarités

### **Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Délibération 28, convention avec l'ARS.*

*Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*C'est approuvé, je vous remercie.*

**Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE**

**Article 1 : d'approuver** les conventions avec l'Agence Régionale de Santé – délégation de Seine-Saint-Denis portant sur :

- La promotion de l'équilibre nutritionnel et
- L'accès à la prévention et la santé globale des Bagnoletaises.

**Article 2 : d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions jointes à la présente délibération.

**DEL240704 29    Subvention du Conseil régional d'Ile-de-France pour le fauteuil dentaire et l'échographe**

Sur le rapport de Grégoire DE LAGASNERIE, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Citoyenneté et Solidarités

**Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Délibération 29, subvention du Conseil régional pour le fauteuil dentaire et l'échographe.*

*Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*C'est approuvé, je vous remercie.*

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE

**Article 1 : d'approuver** la convention avec le Conseil Régional d'Ile-de-France.

**Article 2 : d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention annexée à la présente délibération.

**DEL240704 30    Projet de santé**

Sur le rapport de Grégoire DE LAGASNERIE, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Citoyenneté et Solidarités

**Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Projet de santé, Grégoire de Lagasnerie.*

*Grégoire DE LAGASNERIE : Merci, Monsieur le Maire.*

*Je suis ravi de vous présenter le projet de santé pour le Centre municipal, qui est au cœur de la politique municipale de santé de la Ville. Ce sont 9 médecins généralistes dont 5 ont des compétences en gynécologie, 8 spécialistes, des infirmières, des masseurs kinésithérapeutes, diététiciennes, podologues.*

*On est vraiment sur une offre de soins extrêmement diverse et extrêmement importante pour la ville. Rien que sur les spécialités, cela représente 70 % de l'offre de spécialistes à Bagnole, donc on comprend l'importance du Centre municipal de Santé dans cette ville pour l'accès aux soins et pour la lutte contre les inégalités de santé.*

*C'est également un centre de ressources en santé sexuelle et planning familial extrêmement important aujourd'hui et encore plus dans la situation politique dans laquelle nous sommes, où ces droits doivent être préservés. Vous pourrez bien sûr compter sur la mobilisation de la municipalité pour lutter pour ces droits à la santé sexuelle et au planning familial.*

*Par ailleurs, alors que nous fêtons les 50 ans de ce Centre, la municipalité présente un nouveau projet de Centre municipal de Santé construit avec les professionnels de santé et les personnels administratifs. Cela a donné lieu à de nombreuses réunions interprofessionnelles qui ont permis de distinguer 5 axes majeurs pour l'amélioration et pour le développement du Centre municipal de Santé.*

*Ces axes s'articulent autour de l'amélioration de l'expérience du patient au sein du Centre municipal de Santé, l'accès aux soins et à la prévention, le développement professionnel des personnels de santé, administratifs et que le Centre de Santé soit un centre de formation pour accueillir des internes et poursuivre la très bonne dynamique que nous avons actuellement dans le recrutement des professionnels de santé.*

*Pour assurer le développement du Centre municipal de Santé, nous avons investi dans l'offre de soins (panoramiques dentaires, échographe). Nous avons valorisé les professionnels de santé en transformant les contrats auparavant précaires en contrats à durée indéterminée. Nous entamons également pour diversifier l'offre en spécialité qui est un réel manque sur le territoire de la Seine-Saint-Denis et à Bagnolet en particulier une collaboration avec le Centre hospitalier intercommunal de Montreuil. Des partenariats pourront être menés à travers une convention pour permettre justement d'accueillir des nouveaux spécialistes qui seront en consultation avancée, les spécialistes du Centre hospitalier intercommunal de Montreuil viendraient faire des consultations en ORL et en cardiologie notamment puisque ce sont les deux spécialités que nous avons identifiées en priorité.*

*Le Centre municipal de Santé s'est également ouvert – et c'est extrêmement important, cela faisait partie des objectifs au moment de la campagne et également de la municipalité – à la société civile et également aux autres professionnels de santé. C'est ce qui se passe avec à la fois l'association Handicaps Ensemble qui soutient les familles dans leurs démarches pour la reconnaissance et la prise en charge du handicap des enfants, qui tient des permanences mensuelles au sein du Centre municipal de Santé. C'est également le cas avec l'accueil de la communauté pluriprofessionnelle territoriale de santé qui couvre 110 000 habitants et qui est accueillie au sein du Centre municipal de Santé.*

*Il convient donc de poursuivre ces actions. Alors que l'on fête les 50 ans du Centre municipal de santé, je souhaite rendre hommage au Dr Elsa Rustin, précurseuse notamment dans l'accès des femmes à la contraception. Je vous conseille un excellent article du Monde qui lui était consacré, où elle donnait les subtilités pour pouvoir détourner les modalités de remboursement de la Sécurité sociale et rendre la contraception accessible aux femmes.*

*Elle a été visionnaire également, elle a créé un modèle de prise en charge des patients pour lutter contre les inégalités de santé au cœur de notre ville. Nous devons le préserver et le développer, c'est pourquoi nous présentons maintenant ce projet.*

*Je vous remercie.*

*Tony DI MARTINO : Des observations ?*

*Je vous propose de passer aux voix.*

*Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*C'est approuvé.*

**Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE**

**Article 1** : d'approuver le projet de santé annexé à la présente délibération.

**Article 2** : d'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à le signer et à le transmettre à l'Agence Régionale de Santé (ARS) Île-de-France.

## **DEL240704 31 Plan de vacances "colos apprenantes 2024" et tarification du dispositif**

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

### **Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Plan vacances « Colos apprenantes » 2024.*

*Il s'agit de la reconduction d'un dispositif qui existe maintenant depuis 2020 si ma mémoire est bonne et il s'agit de fixer la tarification du dispositif.*

*Est-ce que cela appelle des observations ?*

*Monsieur Gabin.*

*Frédéric GABIN : Merci, Monsieur le Maire.*

*Je voulais rappeler que ce dispositif permet d'obtenir une subvention afin d'envoyer des enfants de la Ville pour le montant de 1 € par nuitée et par enfant dans des colonies de vacances qui sont labellisées Vacances apprenantes.*

*Vous savez que les colos ont un intérêt éducatif important, au-delà des activités qui sont proposées et qui ont été sélectionnées par la Ville, que ce soit dans la socialisation ou l'acquisition de l'autonomie.*

*En particulier, on note que cela bénéficiera à des enfants suivis par le programme de réussite éducative qui pourront partir en colo cet été.*

*Je voulais signaler – et je pense que ma collègue Marieme se joint à moi – pour remercier le travail de la Direction de l'Enfance et de l'Éducation d'avoir pu répondre à l'appel d'offres qui a été lancé cette année pour ce dispositif.*

*Tony DI MARTINO : Y a-t-il des remarques ou des observations ?*

*Je vous propose de passer aux voix.*

*Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*C'est approuvé.*

**Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE**

**Article 1 : de décider** que les mineurs en situation de handicap ou relevant de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ou domiciliés dans un Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ou dans une zone de revitalisation rurale (ZRR) ou encore les mineurs n'appartenant à aucune de ces catégories et dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1500€ sont éligibles à l'aide spécifique « colos apprenantes ».

**Article 2 : de décider** que si un enfant remplit l'une de ces conditions, la participation de la famille aux frais de séjour sera symbolique.

**Article 3 : de décider** que la participation financière des familles sera calculée sur la base du quotient familial et en fonction de la durée du séjour.

**Article 4: d'acter** la tarification suivante :

Tarification	Tarif minimum pour les Bagnoletais avec la subvention de la Ville	Tarif maximum pour les Bagnoletais avec la subvention de la Ville	Tarif de la prestation sans la subvention de la Ville	Tarif pour les Colos apprenantes
Par jour	19,25 euros	47,74 euros	77 euros	1 euro par jour pour les 9 premiers jours puis le tarif subventionné s'applique

**Article 5 : d'approuver** la tarification des « Colos apprenantes » pour les familles éligibles qui est de 1€/jour pour les 9 premiers jours puis la tarification classique s'applique en fonction du Taux de Subvention Individualisé (TSI).

**Article 6 : de préciser** que la tarification « Colos apprenantes » ne s'applique pas pour les familles ne remplissant pas les critères énumérés ci-dessus.

**Article 7 :** de préciser que les aides aux vacances enfants attribuées par la caisse d'allocations familiales ne pourront servir au règlement des tarifs des colos apprenantes.

**Article 8 :** de préciser que les dépenses et les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la Ville.

## **DEL240704 32 Mise à jour du règlement intérieur pour les activités périscolaires**

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Citoyenneté et Solidarités

### **Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Délibération suivante, mise à jour du règlement intérieur pour les activités périscolaires.*

*Avec ces deux délibérations 32 et 33, nous proposons de modifier le dispositif d'inscription et de tarification des activités péri et extrascolaires.*

*Quelques mots sur la méthode d'abord. Comme nous nous y sommes toujours engagés, le dispositif n'a jamais été figé dans le marbre. Depuis le début, nous avons dit que nous reviendrions dessus après une phase d'évaluation. Nous l'avons dit et nous le faisons.*

*Au cours de l'année scolaire qui se termine, les échanges avec les représentants élus des parents d'élèves ont été nombreux, parfois tendus, mais toujours constructifs. J'en profite pour saluer leur mobilisation et les remercier pour leur engagement au service du mieux grandir à Bagnolet. J'en profite également pour remercier les services de la Ville qui y ont travaillé. Ils sont les acteurs essentiels de la communauté éducative.*

*Les modifications que nous vous proposons aujourd'hui d'entériner sont issues du dialogue avec les représentants de parents. Il s'agit principalement de faire passer la surfacturation de 50 à 25 %, d'assouplir considérablement les possibilités de justifier les absences et ainsi de ne pas se voir facturer des prestations non consommées.*

*Avec ce nouveau règlement intérieur, il sera possible de justifier toute absence inférieure à 3 jours consécutifs par une simple attestation sur l'honneur.*

*Dans le même temps, nous avons travaillé à la simplification des dispositifs de gestion des réservations par email, en mairie ou sur le site internet depuis l'application mobile Mon Bagnolet. De nombreux canaux sont ouverts pour effectuer des réservations, les modifier, les annuler et transmettre les justificatifs.*

*Nous travaillons aussi avec les représentants de parents à l'amélioration de l'ergonomie de ces différents canaux de communication.*

*Il ne s'agit pas d'un aboutissement. Nous continuerons les échanges avec les représentants de parents pour toujours mieux faire correspondre nos politiques publiques aux attentes de celles et ceux qui en sont les principaux usagers et pour construire ensemble un service public de meilleure qualité.*

*Est-ce qu'il y a des remarques ou des observations ?*

*Madame Desbordes-Silly.*

*Angéline DESBORDES-SILLY : Je dirai simplement ce que j'ai eu l'occasion de dire en commission : c'est très bien, ne touchez plus à rien.*

*Cela met en exergue les vertus du dialogue. Je n'ai plus d'enfant en élémentaire, mais les parents d'élèves sont globalement très satisfaits de ce nouveau règlement, donc très bien et*

*bravo. Cela a été un peu laborieux, il y a eu des réunions et des réunions, mais c'est très bien, finalement vous y êtes arrivés. Bravo.*

*Tony DI MARTINO : C'est la concertation.*

*Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou d'autres observations ?*

*Je vous propose de passer aux voix.*

*Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*C'est adopté.*

**Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE**

**Article 1** : d'abroger l'article 4 de la délibération DEL230706 11 en date du 6 juillet 2023.

**Article 2** : d'approuver et d'autoriser les modifications du règlement intérieur des activités extrascolaires et périscolaires.

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **DEL240704 33 Tarifification des activités périscolaires et extrascolaires**

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Finances et Moyens Généraux

#### **Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Tarifification des activités périscolaires et extrascolaires, rapport 33.*

*Est-ce qu'il y a des remarques ?*

*Pas de remarque.*

*Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*C'est approuvé.*

**Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE**

**Article 1** : d'abroger la délibération du 221214 27 en date du 14 décembre 2022 relative au remplacement des modalités de tarification des prestations municipales.

**Article 2** : d'abroger la délibération DEL230706 11 en date du 6 juillet 2023 relative à la modification du paramétrage du logiciel Concerto, du règlement intérieur et de la tarification des activités périscolaires et extrascolaires.

**Article 3** : de prendre en compte le niveau de ressources de l'utilisateur et la composition du foyer par la mise en place d'un quotient familial calculé selon le mode de calcul retenu par la Caisse d'Allocations Familiales (ou Mutualité Sociale Agricole).

**Article 4** : d'ajuster le mode de calcul du taux de subvention individualisée (TSI) des activités péri et extrascolaires (pause méridienne, accueil du matin, accueil du soir, études du soir, accueil de loisirs sans hébergement) défini comme le taux de prise en charge par la Collectivité entre le tarif de la prestation et le tarif payé par l'utilisateur selon les formules suivantes :

Tranche de quotient familial	Taux de subvention individualisée
Inférieur ou égal au QF plancher	TSI = 95,72%
Entre QF plancher et QF intermédiaire	$TSI = 100\% - (-5,70\% + (18\%/QF \text{ intermédiaire} + 49,70\%/QF \text{ plafond}) \times QF \text{ usager})$
Entre QF intermédiaire et QF plafond	$TSI = 87,70\% - 49,70\%/QF \text{ plafond} \times QF \text{ usager}$
Supérieur ou égal au QF plafond	TSI = 38,00%

**Article 5 : de fixer** les paramètres relatifs à ces activités comme suit :

- o QF plancher = 250€
- o QF intermédiaire = 1 100€
- o QF plafond = 2 100€

**Article 6 : de définir** le tarif unitaire de ces services comme suit :

Tarif individualisé = Tarif plein de la prestation x (1-taux de subvention individualisée)

**Article 7 : de fixer** comme suit les bornes des tarifs pour les prestations périscolaires et extrascolaires concernées par la mise en place de la réforme :

TEMPS PERISCOLAIRES				
Lundi, mardi, jeudi, vendredi en période scolaire				
Prestation	Tarification	Tarif minimum baignoletais	Tarif maximum baignoletais	Tarif plein de la prestation
Accueil du matin	Unité	0,30 €	4,34 €	7,00 €
Accueil du soir	Unité	0,30 €	4,34 €	7,00 €
Etudes du soir	Unité	0,30 €	4,34 €	7,00 €
Repas (pause méridienne)	Unité	0,39 €	5,70 €	9,20 €
Panier repas lié à un PAI (Projet d'Accueil Individualisé)	Unité	0,30 €	3,50 €	7,00 €

<b>TEMPS EXTRACOLAIRES</b>				
<b>Le mercredi (en période scolaire) et les vacances scolaires</b>				
<b>Prestation</b>	<b>Tarifification</b>	<b>Tarif minimum bagnoletais</b>	<b>Tarif maximum bagnoletais</b>	<b>Tarif plein de la prestation</b>
Demi-journée, hors pause méridienne	Unité	0,42 €	6,01 €	9,70 €
Repas (pause méridienne)	Unité	0,39 €	5,70 €	9,20 €

**Article 8 : de préciser** que le tarif majoré, correspondant à une augmentation de 25% du coût de l'activité, sera automatiquement appliqué en cas de présence non prévue (et donc non planifiée par les parents dans les délais impartis).

**Article 9 : de préciser** que le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est mis en place lorsque la scolarité d'un élève, notamment en raison d'un trouble de santé invalidant (pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies) nécessite un aménagement (suivi d'un traitement médical ou protocole en cas d'urgence). Cette démarche doit être engagée par la famille auprès du médecin scolaire en lien avec la direction de l'école.

**Article 10 : de préciser** qu'aucun taux de subvention individualisée ne s'appliquera aux familles ne résidant pas sur le territoire communal. Ces dernières paieront donc le tarif plein de la prestation.

**Article 11 : d'accorder** aux familles dont la perte de résidence sur le territoire communal est intervenue en cours d'année scolaire, le bénéfice de leur taux de subvention individualisé jusqu'à la fin de cette dernière.

**Article 12 : de fixer** le tarif de la restauration pour les adultes, dont notamment les enseignants des écoles communales, à 5,70€ par repas.

**Article 13 : de préciser** que le tarif minimum sera appliqué aux familles sans papiers ou hébergées par le SAMU social, ainsi que pour les familles d'accueil (dispositif de l'Aide Sociale à l'Enfance) pour l'année scolaire en cours.

**Article 14 : de préciser** que les tarifs et les modalités d'applications susmentionnés entreront en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2024/2025.

### **DEL240704 34 Convention de partenariat séjour enfants et adolescents - Aides aux Vacances Enfants (AVE)**

Sur le rapport de Tony DI MARTINO, Maire, au nom de la Commission Citoyenneté et Solidarités

#### **Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Délibération suivante, convention de partenariat séjours enfants adolescents, aide aux vacances enfants AVE.*

*Est-ce qu'il y a des remarques ?*

*Pas de remarque.*

*Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*C'est approuvé, je vous remercie.*

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE

**Article 1** : d'adhérer au dispositif VACF au titre de l'Aide aux Vacances Enfants (AVE) mis en œuvre par la Caisse d'allocation familiale de la Seine-Saint-Denis.

**Article 2** : d'approuver la convention de partenariat séjours enfants et adolescents - Aide aux vacances enfants (AVE).

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération.

**Article 4** : d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures relatives à l'exécution de la présente délibération.

**Article 5** : de préciser que les recettes seront inscrites au budget municipale de la Ville.

### **DEL240704 35 Convention de subventionnement départemental en fonctionnement au titre de la création de places dans un établissement d'accueil du jeune enfant**

Sur le rapport de Zohra KEHLI, Conseiller.e Municipale.e, au nom de la Commission Citoyenneté et Solidarités

#### **Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Convention de subventionnement départemental en fonctionnement au titre de la création de places dans un établissement d'accueil de jeunes enfants.*

*Zohra Kehli.*

*Zohra KEHLI : Bonsoir à tous.*

*Comme vous le savez, début février nous avons inauguré le projet Girardot qui nous tenait tellement à cœur. Cela faisait longtemps que l'on travaillait avec le Département afin de récupérer la crèche départementale.*

*Comme vous le savez, la petite enfance est un secteur en tension. Nous avons pu récupérer la structure afin de fusionner nos deux structures municipales dans cette crèche.*

*Suite à cet accord, nous avons eu un contrat financier avec le Département qui nous aide à hauteur de 40 340 € par an jusqu'en 2029 pour l'augmentation des places dans les crèches.*

*Tony DI MARTINO : Est-ce qu'il y a des remarques ou des observations ?*

*Pas de remarque, pas d'observation.*

*Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*C'est approuvé, je vous remercie.*

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE

**Article 1** : d'approuver la convention de subventionnement départemental en fonctionnement au titre de la création de places dans un établissement d'accueil du jeune enfant pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2029.

**Article 2** : de préciser que la recette afférente sera inscrite au budget de la commune.

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention annexée à la présente délibération.

**DEL240704 36 Convention d'objectifs et de financement - Plan d'Aide Exceptionnel à l'Investissement**

Sur le rapport de Zohra KEHLI, Conseiller.e Municipale.e, au nom de la Commission Citoyenneté et Solidarités

**Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Zohra, délibération sur une convention d'objectifs et de financement, plan d'aide exceptionnel à l'investissement.*

*Zohra KEHLI : C'est pareil, projet Girardot : on a réussi à avoir des subventions d'abord par le Département, puis on est parti récupérer et je remercie le service de la petite enfance qui a su récupérer des subventions conséquentes de la Caisse d'Allocations familiales qui nous subventionne à hauteur de 28 842 €, soit 60 % du montant des travaux pour cette crèche.*

*Tony DI MARTINO : Des remarques, des observations ?*

*Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*C'est approuvé.*

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE

**Article 1 :** d'approuver la convention d'objectifs et de financement dans le cadre du plan exceptionnel en investissement.

**Article 2 :** de préciser que la recette sera inscrite au budget de la Ville.

**Article 3 :** d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention annexée à la présente délibération, ainsi que tout document s'y rapportant.

**DEL240704 37 Convention d'objectifs et de financement tripartite n°23-014 entre la CAF, l'association Crescendo et la Ville de Bagnolet pour le versement du Bonus territoire CTG**

Sur le rapport de Zohra KEHLI, Conseiller.e Municipale.e, au nom de la Commission Citoyenneté et Solidarités

**Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Délibération suivante, convention d'objectifs et de financement tripartite entre la CAF, Crescendo et la Ville de Bagnolet pour le versement du bonus territoire CTG.*

*Zohra KEHLI : Si M. le Maire me l'accorde, est-ce que je peux fusionner avec la convention 38 et 39 ?*

*Tony DI MARTINO : Très bien.*

*38, c'est l'avenant aux conventions d'objectif et de financement pour Némé et Coccinelle et 39 pour Lénine et Vienot.*

*Zohra KEHLI : Comme vous le savez, avec la Caisse d'Allocations familiales on touche un bonus en fonction des dossiers des familles des enfants que l'on accueille dans nos structures.*

*On n'en connaît cependant pas le montant, la CAF reviendra vers nous pour fixer le montant pour chaque structure.*

*Il s'agit d'un bonus financier en fonction des situations des familles de chaque enfant. C'est un moyen d'aider le secteur de la petite enfance pour l'accueil de la diversité et l'intégration de tous les enfants de notre territoire.*

*Merci.*

*Je souhaitais ajouter un petit mot, puisque je pense que c'est ma dernière prise de parole avant mon échéance sportive et avant la rentrée, pour remercier tous les contribuables et les familles qui nous accordent leur confiance, qui nous soutiennent et qui font confiance à notre personnel.*

*Je remercie énormément tout le personnel de la petite enfance qui mène de front une lutte et ce sont elles qui sont sur le terrain chaque jour. Je remercie énormément tout le personnel présent alors que nous savons très bien que la petite enfance est un secteur en tension.*

*Je remercie aussi le service de la petite enfance qui chaque jour permet un suivi continu avec tous les membres et les agents de notre Ville. J'espère que les recrutements arriveront assez rapidement.*

*Je vous remercie.*

*Tony DI MARTINO ; Merci.*

*Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*C'est approuvé.*

**Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE**

**Article 1 : d'approuver** la convention d'objectifs et de financement n° 23-014 entre la CAF, la Ville et l'association Crescendo.

**Article 2 : d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

**DEL240704 38    Avenants aux conventions d'objectifs et de financement n° 23-025 et n° 23-026 - Addendum - crèche Némó et crèche La Coccinelle**

Sur le rapport de Zohra KEHLI, Conseiller.e Municipal.e, au nom de la Commission Citoyenneté et Solidarités

**Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*C'est approuvé.*

**Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE**

**Article 1 : d'approuver** les deux avenants aux deux conventions n° 23-025 et n° 23-026 avec la Caisse d'Allocations Familiales afin de préciser les nouvelles modalités de financement de la crèche familiale et collective Némó et pour la crèche La Coccinelle.

**Article 2 : d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ces avenants ainsi que tout document s'y rapportant.

**DEL240704 39 Avenants aux conventions d'objectifs et de financement n° 23-027 et n° 23-028 - Addendum - crèches rue Lénine et rue Viénot**

Sur le rapport de Zohra KEHLI, Conseiller.e Municipale.e, au nom de la Commission Citoyenneté et Solidarités

**Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*C'est approuvé.*

Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE

**Article 1 :** d'approuver les deux avenants aux conventions n° 23-027 et n° 23-028 de la Prestation de Service Unique « établissement d'accueil de jeunes enfants » entre la commune de Bagnolet et la Caisse d'Allocations Familiales pour les multi-accueils rue Lénine et rue Viénot.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer lesdits avenants ainsi que tout document s'y rapportant.

**DEL240704 40 Charte de l'ATSEM**

Sur le rapport de Edouard DENOUEL, Adjoint.e au Maire, au nom de la Commission Citoyenneté et Solidarités

**Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Édouard Denouel, charte de l'ATSEM.*

*Édouard DENOUEL : Depuis septembre 2023, le travail des ATSEM (agents techniques des écoles maternelles) de Bagnolet a changé et il a changé d'abord à leur demande.*

*Ces agents techniques concourent à la qualité de l'offre éducative dans notre ville, centrée sur les écoles maternelles. Depuis de très longues années, les personnels ATSEM se plaignaient à raison de leurs conditions de travail, à raison parce qu'elles menaient de front trois tâches au sein des écoles : celle de l'assistance éducative d'une part, celle de l'entretien ménager d'autre part et enfin d'un travail que l'on dit « de chauffe » en restauration.*

*La réforme de 2023 a été menée en coconstruction. Elle avait pour objectif de diminuer la pénibilité des tâches que rencontraient les personnels ATSEM et de les recentrer sur leur travail d'assistance éducative.*

*C'est un objectif au bénéfice des enfants et un objectif au bénéfice des professionnels dans ce métier très féminisé, dans lequel il y avait des difficultés sensibles de recrutement, mais c'est un objectif qui est finalement au bénéfice de l'ensemble de la communauté scolaire.*

*Après une année scolaire qui se termine demain, ce nouveau régime fait naître des bénéfices réels. Les postes offerts sont plus attractifs, les absences liées à la pénibilité se réduisent et il faut saluer le travail mené par la Direction de l'Éducation dans la coconstruction de cette réforme, de ce nouveau régime et remercier surtout les personnels ATSEM pour leur implication très importante.*

*La charte qu'il vous est proposé d'adopter formalise un certain nombre des engagements qui ont été pris, sanctuarise un volet important relatif à la formation et démontre l'approche partenariale qui est souhaitée par la collectivité avec l'Éducation nationale.*

*Cette approche partenariale est essentielle. Les bons rapports entre la Ville et l'Éducation nationale sont essentiels pour la réussite de nos enfants. Frédéric Gabin et moi-même nous y employons au quotidien. En adoptant cette charte, nous finalisons la transformation du secteur ATSEM de la Ville, nous finalisons cette transformation de l'accueil des enfants de maternelle au bénéfice de l'ensemble de la communauté scolaire.*

*Je vous remercie.*

*Tony DI MARTINO : Des remarques, des observations ?*

*Pas de remarque.*

*Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*C'est approuvé.*

Le Conseil Municipal **décide, A L'UNANIMITE**

**Article 1** : **d'approuver** la charte de l'ATSEM telle qu'annexée à la présente délibération.

**Article 2** : **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite charte et à en assurer l'application.

#### **DEL240704 41 Convention de mises à disposition individuelles d'agents d'Est Ensemble auprès de la ville de Bagnolet pour encadrer l'opération "Bajo Plage 2024"**

Sur le rapport de Mona BELLIL, Conseiller.e Municipale.e, au nom de la Commission Citoyenneté et Solidarités et de la Commission Finances et Moyens Généraux

##### **Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Convention de mise à disposition individuelle d'agents d'Est Ensemble, en l'occurrence de maîtres-nageurs pour Bajo Plage.*

*Y a-t-il des remarques ou des observations ?*

*Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

Le Conseil Municipal **décide, A L'UNANIMITE**

**Article 1** : **d'approuver** les conventions de mise à disposition individuelles de quatre agents de l'établissement public territorial Est Ensemble auprès de la ville de Bagnolet.

**Article 2** : **de préciser** que les présentes mises à disposition ne donnent pas lieu à un remboursement pour la commune.

**Article 3** : **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer lesdites conventions et à prendre tout acte y afférent.

#### **DEL240704 42 Convention de mise à disposition par la Métropole du Grand Paris (MGP) de billets pour les jeux Olympiques de Paris 2024**

Sur le rapport de Mona BELLIL, Conseiller.e Municipale.e, au nom de la Commission Citoyenneté et Solidarités

##### **Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Convention de mise à disposition par la Métropole du Grand Paris de billets pour les Jeux olympiques de Paris 2024.*

*Mona Bellil.*

*Mona BELLIL : Merci, Monsieur le Maire.*

*Il s'agit d'une convention, à l'instar de ce que l'on a pu faire par le passé avec Est Ensemble, mais Est Ensemble agissait comme centrale d'achat et ici la Métropole du Grand Paris a décidé d'offrir à un certain nombre de collectivités de la billetterie à la fois pour les Jeux olympiques et paralympiques.*

*L'idée est de conventionner pour pouvoir accepter et recueillir ces billets.*

*Tony DI MARTINO : Est-ce qu'il y a des remarques ?*

*Pas de remarque.*

*Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*C'est approuvé.*

**Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE**

**Article 1 : d'approuver** la convention de mise à disposition par la Métropole du Grand Paris de la billetterie pour les Jeux Olympiques de Paris.

**Article 2 : d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

### **DEL240704 43    Concours de danse lors du passage de la flamme olympique**

Sur le rapport de Mona BELLIL, Conseiller.e Municipale.e, au nom de la Commission Citoyenneté et Solidarités

#### **Interventions des élus :**

*Tony DI MARTINO : Concours de danse lors du passage de la flamme olympique.*

*Mona Bellil.*

*Mona BELLIL : Comme vous le savez toutes et tous, le jeudi 25 juillet à Bagnolet nous allons accueillir le relais de la flamme olympique selon un tronçon qui part de Montreuil et qui vient à Bagnolet jusqu'à l'Hôtel de Ville. Cela entre par La Noue, par la rue de l'Épine Prolongée jusqu'à la place Salvador Allende.*

*Dans le cadre de cet événement, à 11 h 44 on se donnera tous rendez-vous à La Noue et l'on fera tout le parcours si vous le souhaitez dans les abords pour pouvoir accueillir la flamme. La flamme sera sur notre territoire de 11 h 44 à 12 h 29.*

*Avec les services, on vous propose un spectacle à la fin, pas très loin entre la rue Adélaïde Lahaye et la place Salvador Allende. L'équipe de France de breakdance nous proposera un joli spectacle de 7 minutes pétantes, pas une seconde de plus pas une seconde de moins, avec la torche allumée (ou pas, je ne sais pas).*

*À l'issue de ce spectacle, on propose aux Bagnoletais de prolonger ce temps fort avec des battles de free style, de danses multiples.*

*L'idée était à la fois de rémunérer les membres du jury qui seront des membres professionnels. Je remercie Pascal Blaise, le capitaine de l'équipe de France de breakdance qui sera présent et qui est notre partenaire sur cet événement, donc de rémunérer les jurys et surtout les athlètes qui, sur inscription ou non, vont danser ce jour-là.*

*Tony DI MARTINO : Y a-t-il des remarques ou des observations ?*

*On pourra danser le 25 juillet.*

*Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?*

*C'est approuvé, je vous remercie.*

**Le Conseil Municipal décide, A L'UNANIMITE**

**Article 1 : d'approuver** l'attribution des récompenses et prix aux lauréats du concours de danse organisé dans le cadre du passage de la flamme olympique :

- 1ère place : 1000€,
- 2ème place : 600€,
- 3ème place : 300€
- Pour chaque breaker : ( 100€ x 16 ) : 1600€

**Article 2: d'autoriser** le Maire, ou à son représentant à signer tous documents afférents.

*Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois.*

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE  
LA SEANCE EST LEVEE A 21 H 02**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Câline TRBIC**



Le Maire,



**TONY DI MARTINO**